

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIERRE ANDRÉ, président
M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire

**COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN DE SAINT-VALENTIN
DANS LA MRC DU HAUT-RICHELIEU PAR VENTERRE NRG INC.**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 6

Séance tenue le 7 avril 2011 à 13 h
Centre Paulinoix
959, rue Principale
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 7 AVRIL 2011

MOT DU PRÉSIDENT	1
------------------------	---

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

Mme JACINTHE DESNOYERS	1
M. JACLIN BISAILLON	2
(Syndicat de base de l'UPA de Lacolle)	
M. JEAN LANDRY	7
Mme MAUREEN SCULLION DUTIL, M. GÉRARD DUTIL	8
M. JOSEPH LETELLIER	10
Mme CAROLINE SURPRENANT	11
(Pour son grand-père Maurice Surprenan)	
M. PIERRE CAZA et Mme EVELYNE SOREL.....	12
(Fédération de l'UPA Saint-Jean-Valleyfield)	
M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY	20
(Association québécoise de la production d'énergie renouvelable)	
M. ANDRÉ LAFRANCE	25
M. CARMYN GIRARD	32
M. CHRISTIAN NOËL.....	33
M. ALAIN GAUCHER.....	36
M. NORMAND JALBERT	40
Mme SYLVIE DESCHÊNES.....	45
Mme MARIETTE BROUILLARD	48
Mme BARBARA CORCORAN.....	49
DISCOURS DE FERMETURE	50

AJOURNEMENT

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Mesdames et Messieurs, bienvenue à cette sixième séance de la deuxième partie de l'audience publique du projet de parc éolien de Saint-Valentin par l'entreprise Venterre NRG inc. Bienvenue également aux internautes qui nous suivent à distance, compte tenu que nous sommes webdiffusés depuis le début de cette audience.

10 Je m'appelle Pierre André, je préside cette commission d'enquête et je suis assisté dans cette tâche de monsieur Jean-François Longpré, commissaire.

15 Avant de poursuivre avec la présentation des mémoires, je vous rappelle un peu les règles de procédure. Le premier point, le temps imparti pour la présentation des mémoires est de dix minutes de présentation. Je vous avise lorsqu'il reste une ou deux minutes et j'essaie de vous faire conclure rapidement. Je vous rappelle également que tous les propos sont enregistrés, c'est important, et que les transcriptions seront disponibles dans à peu près une semaine approximativement.

20 Il y a également, en fin de séance, la possibilité de rectifier des faits. Un droit de rectification. Donc, vous connaissez déjà les règles de ces droits de rectification. Vous savez que ça concerne vraiment les faits. S'il y a quelque chose que vous voulez rectifier, je vous invite à en faire part à l'arrière à l'équipe de la commission et inscrire votre nom au registre à cet effet. À la fin de la séance, j'appellerai ces personnes qui désirent faire ces rectifications pour qu'elles puissent nous les communiquer.

25 Dans cette salle, les personnes pour le projet, contre le projet et celles qui n'ont pas d'opinion sont toutes bienvenues. Et elles doivent se sentir les bienvenues également et être libres de s'exprimer. Ainsi, pour assurer un climat serein, vous connaissez aussi cette règle, je vous demande de ne pas manifester quelque position ou satisfaction que ce soit. Je vous invite à ne pas tenir de propos diffamatoires et je vous invite également à ne pas avoir d'attitude méprisante. Si vous avez un téléphone cellulaire et que, par hasard, il est encore allumé, merci de le fermer, de l'éteindre, de façon à ne pas déranger les différents intervenants.

35 J'appelle maintenant madame Jacinthe Desnoyers. Bonjour, Madame!

Mme JACINTHE DESNOYERS :

Bonjour, Messieurs les commissaires!

40 (L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

LE PRÉSIDENT :

45 Merci, Madame. Nous vous remercions pour votre témoignage. J'appelle maintenant le Syndicat de base de l'UPA de Lacolle, monsieur Jaclin Bisailon. Bonjour, Monsieur Bisailon!

M. JACLIN BISAILLON :

50 Bonjour, Monsieur le commissaire, Monsieur le président! Alors, je suis un agriculteur moi-même de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix. Je suis le président du Syndicat de base de l'UPA de Lacolle. Aussi, je suis le président du comité d'aménagement du territoire pour la Fédération de l'UPA de Saint-Jean-Valleyfield.

55 Je voudrais expliquer un petit peu le Syndicat de base de l'UPA de Lacolle. C'est une des 13 organisations qui fait partie de la Fédération de l'UPA de Saint-Jean-Valleyfield. Nous sommes divisés en 13 territoires et on appelle ça les syndicats de base. Le Syndicat de Lacolle, ici, comprend les municipalités d'Hemmingford, de Lacolle, Saint-Bernard-de-Lacolle, Saint-Valentin et Saint-Paul. Ça représente environ 250 agriculteurs.

60 Nos principales préoccupations, nous, comme syndicat de base, c'est, en fait, la perte du territoire, l'effet d'entraînement que ça pourrait produire, un tel parc, et la ligne d'Hydro-Québec qui ajoute à la perte de territoire.

65 Alors, sur la perte de territoire agricole. Nous, la première approche que nous avons eue avec la compagnie Venterre sur l'implantation d'un parc, ça a été de penser autrement. C'est-à-dire que ce qu'on constate, nous, à l'Union des producteurs agricoles dans la région, ici, c'est que nous avons à traiter, dans Saint-Jean-Valleyfield, 50 % de toutes les demandes de dézonage de la province de Québec. Donc tout ce qui se dézone, majoritairement, c'est ici, dans les plus belles terres de la province et où, aussi, nous avons les meilleures unités thermiques. Il faut se le dire. C'est seulement
70 ici dans la région. Et 75 % de ces demandes sont acceptées.

75 On sait qu'on a la Commission de protection du territoire agricole du Québec qui fait soi-disant un très bon travail, mais quand même, 75 % de toutes les demandes sont acceptées, sans qu'on ait vraiment à bouger beaucoup, nous, c'est accepté. Et ça, ça fait qu'on perd automatiquement du territoire qui est utilisé à d'autres fins que l'agriculture.

80 Nous, ce qu'on a pensé, c'est une formule, à l'UPA, qui se discute même à la Confédération. C'est pourquoi ne pas regarder si, à l'établissement d'un parc éolien, on ne pourrait pas faire une sorte de formule gagnante-gagnante qui fait qu'on ne perd plus de territoire? Que des compagnies, que des municipalités puissent avoir des projets intéressants économiquement, on doit se le dire, mais en ne diminuant pas notre territoire.

85 Plusieurs idées ont été lancées. C'est sûr qu'il pourrait y avoir... nous, on est comme un comité de suggestion, en fait – on est un peu comme vous –, on lance des idées intéressantes, puis on croit que ça peut se faire. Ça n'a jamais été fait auparavant, puis je crois qu'on pourrait penser autrement. Ce n'est pas normal qu'on diminue, à chaque fois qu'il y a une demande, le territoire.

90 Vous savez, il y a dix ans, on avait près de 2 % de notre territoire qui était cultivable; maintenant, on est à 1.8, dix ans après. Si on ne fait rien, nous, les agriculteurs, on se questionne sur notre avenir. Et, au départ, c'est cette approche, cette façon de penser qu'on a eue avec la compagnie et on n'a pas encore eu une confirmation que... je sais qu'ils travaillent très fort là-dessus. Ils nous l'ont confirmé, mais on ne s'est pas encore assis pour regarder : « Ah! Oui, ça donne de bons résultats... voici. » Mais l'idée est lancée et on sait que la compagnie travaille là-dessus. Et, nous, c'est un minimum, c'est une exigence. On ne peut pas approuver un tel projet si on n'a pas au moins ce résultat-là. Ça, c'est certain, on ne peut pas approuver.

95 Au sujet de l'effet d'entraînement. Si un tel parc s'installe dans les plus belles terres de la province de Québec, c'est certain que ça peut en attirer d'autres. On le sait. Imaginez qu'il y ait deux, trois autres compagnies ou la même compagnie qui a un autre projet dans les années à venir, puis qui dise : « Bien, il y en a un qui l'a fait. C'est faisable. On y va. On s'essaie encore. » C'est à proximité, alors c'est dangereux. C'est vraiment dangereux.

100 Ça, là, l'effet d'entraînement, les gens ne pèsent pas assez là-dessus. Après qu'on ait installé un parc, c'est une ouverture à d'autres, en prenant les mêmes, mêmes procédures, en garantissant le même travail, que ce soit au niveau de la formule gagnante-gagnante ou quoi que ce soit, c'est quand même dangereux. C'est une porte qui s'ouvre. Et ça, c'est inacceptable à notre idée.

105 Et, bien sûr, la ligne d'Hydro-Québec qui ajoute à la perte de territoire agricole et qu'on a trouvé que c'est une façon singulière de travailler, qu'on n'a vraiment pas aimée, nous, au Syndicat de Lacolle.

110 Maintenant, j'ai des recommandations et je vais vous lire les recommandations et la conclusion. Je vais lire cette partie-là de notre mémoire.

115 Alors, pour nos recommandations. Bien, pour ces motifs, le Syndicat de base de l'UPA de Lacolle s'oppose fermement à ce projet. Cependant, si la commission venait à la conclusion de recommander ce projet au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le Syndicat de base de l'UPA de Lacolle recommande :

120 Que les superficies de territoire agricole utilisées pour l'implantation du parc éolien Saint-Valentin soient compensées par des superficies de quantité et de qualité égales, et ce, de façon régionale;

125 Que pour l'avenir, notre région qualifiée des *Jardins du Québec* soit exclue de tout appel d'offres émis par Hydro-Québec pour l'implantation d'un éventuel parc éolien;

130 Que pour l'avenir, tout projet qui a pour conséquence de soustraire des superficies cultivables du territoire agricole évalue en premier lieu la formule *gagnante-gagnante*. Cette formule devrait s'appliquer autant du point de vue municipal que régional, que ce soit pour un projet de développement résidentiel, commercial ou industriel, ou pour l'implantation d'infrastructures d'utilité publique, tels des pylônes électriques;

135 Que pour l'avenir, cette formule *gagnante-gagnante* devienne une condition essentielle à l'acceptation de tout projet en zone agricole par la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

140 Et nous concluons, Monsieur le président, que l'emplacement retenu par le promoteur pour l'implantation du parc éolien Saint-Valentin est la pire option. En effet, la présence du vent et la proximité des infrastructures routières et de distribution d'énergie ont justifié le promoteur à s'installer dans notre région, négligeant ainsi la valeur remarquable de notre patrimoine agricole qualifié de *Jardins du Québec*. De tels considérants relèguent notre pouvoir de se nourrir au second plan.

145 En conséquence, le Syndicat de Lacolle, sur cet enjeu de protection du territoire agricole, déclare ne pas appuyer le projet de parc éolien Saint-Valentin tant et aussi longtemps qu'il n'y aura pas une compensation de superficie agricole de qualité et de quantité égales.

Tant et aussi longtemps que le promoteur ne pourra rencontrer notre objectif de zéro perte de territoire agricole, le Syndicat de base de l'UPA de Lacolle s'opposera fermement à ce projet.

150 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur. Monsieur Longpré?

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

155 J'aimerais juste revenir sur un point dans votre mémoire. Vous parlez de votre formule gagnant-gagnant. Vous avez rencontré le promoteur. Vous parlez de compensation de perte de superficie agricole. Comment vous voyez cette compensation-là? Quelles discussions vous avez eues avec le promoteur là-dessus?

160 **M. JACLIN BISAILLON :**

La première question que le promoteur nous a demandée : « Comment on peut faire ça? » J'ai dit, regardez, premièrement, c'est sûr que les agriculteurs ont tendance à drainer mieux leurs terres

165 agricoles, à prendre de la bonne terre, remplir les fossés et ça donne des superficies cultivables plus
grandes. J'ai dit : « Ça, ça pourrait être fait par la compagnie et non par les agriculteurs, de leurs
170 poches. » Parce que, en premier, vous avez de la belle terre, parce que toute l'implantation des
chemins, des éoliennes, c'est de la belle terre arable qu'ils vont enlever. Alors, souvent, l'agriculteur
va remplir ses fossés, ce n'est pas nécessairement de la belle terre. Là, vous avez la belle terre, vous
avez l'équipement sur place et puis ça sera un travail que vous pourriez faire, tout drainer. On remplit
les fossés, on draine ça.

Maintenant, presque sur chaque ferme, on a des bas-fonds. Souvent, l'eau reste accumulée
tout l'été en quelque part sur notre terre, puis on ne la cultive pas. Encore une fois, mettre de la bonne
175 terre, drainer ça souterrainement pour que ça devienne efficace et puis on peut semer ça.

Aussi, dans la région, il y a beaucoup de fermes laitières qui ne produisent plus. Ces fermes-là
180 ont souvent une lagune ou des fosses qui sont en arrière, qui ne servent pas. Avec, encore une fois,
l'équipement, la machinerie, on pourrait défaire, démanteler ces équipements-là, puis mettre de la
bonne terre, drainer ça. On améliore, on agrandit encore le territoire.

Puis, il y en a plein d'autres. Vous savez, on pourrait former un comité de travail là-dessus et en
185 trouver plein d'autres. Moi, je vous en sors trois comme ça, mais je suis certain qu'avec des
agronomes, puis former un comité de travail, on peut en trouver toutes sortes d'autres.

Parce que ce n'est pas normal, ici, dans notre région, que les municipalités ont le droit de
190 s'agrandir, qu'une industrie a le droit de s'agrandir ou de s'implanter, puis que l'agriculteur, lui, le seul
droit qu'il a, c'est de rapetisser. C'est pas normal.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

195 Vous avez joint également la résolution de l'assemblée générale annuelle du Syndicat de base
de l'UPA de Lacolle. On remarque que ça a été adopté majoritairement par le Syndicat. Il y avait donc
de la dissidence. Ce n'est pas une résolution qui a été adoptée unanimement. Je ne vous demande
pas des noms. Je vais vous demander, par exemple, pourquoi les gens étaient dissidents? Qu'est-ce
qu'ils formulaient comme...

M. JACLIN BISAILLON :

200 Bah, c'est pas très compliqué. Vous savez, à une assemblée générale annuelle, la différence
entre une assemblée de conseil d'administration de syndicat de base, où seulement les
administrateurs ont le droit de vote, là, il peut ya voir des gens en conflit d'intérêts qui n'ont pas le droit
de voter sur certains sujets.

205 Par contre, à une assemblée générale annuelle de l'Union des producteurs agricoles du
Syndicat de base de l'UPA de Lacolle, tous les producteurs dans la salle ont le droit de vote. Et parmi
ceux-ci, bien, il figurait, je crois, une bonne dizaine de producteurs qui avaient des éoliennes chez
eux. Je ne peux pas nommer les noms, un par un, si c'était seulement eux ou s'il y en avait d'autres.
Mais, en partie, ce serait à cause de ça.

210 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Je vous remercie.

215 **LE PRÉSIDENT :**

Et vous étiez combien à l'assemblée générale?

220 **M. JACLIN BISAILLON :**

46.

225 **LE PRÉSIDENT :**

46.

230 **M. JACLIN BISAILLON :**

C'est une bonne représentation. Normalement, nous sommes quinze, vingt.

235 **LE PRÉSIDENT :**

C'est 46 sur combien?

240 **M. JACLIN BISAILLON :**

250.

245 **LE PRÉSIDENT :**

Sur 250.

250 **M. JACLIN BISAILLON :**

Oui.

245 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Merci.

250 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Monsieur.

M. JACLIN BISAILLON :

255 Merci à vous.

LE PRÉSIDENT :

J'appelle maintenant monsieur Jean Landry. Bonjour, Monsieur!

260 **M. JEAN LANDRY :**

Bonjour!

265 **(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

LE PRÉSIDENT :

270 Merci, Monsieur. Merci beaucoup pour votre témoignage. J'invite maintenant monsieur André Lafrance. Monsieur Lafrance, nous le rappellerons un peu plus tard s'il se présente. C'est au tour de madame Maureen Scullion Dutil, accompagnée de monsieur Dutil.

M. GÉRARD DUTIL :

275 Accompagnée de monsieur Dutil, exact, Monsieur le président. Si vous me le permettez, je vais accompagner mon épouse. Mon épouse a un grand cœur, une petite faiblesse, elle est sensible. Aussi, j'aimerais ajouter qu'elle a une facilité avec la langue française – elle est irlandaise – donc elle peut lire le document, il n'y aura pas de problème. Si elle a besoin d'assistance, si vous me permettez, je pourrai lui aider, à ce moment-là.

280 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

285

Mme MAUREEN SCULLION DUTIL :

Bon après-midi, Messieurs!

290 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, Madame.

295 **Mme MAUREEN SCULLION DUTIL :**

Je suis une contribuable de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix depuis 1958. Le 16 mars 2009, j'ai rencontré monsieur le Premier ministre Jean Charest lors d'une conférence de presse sur l'inauguration du permis de conduire à puce, et ce, à Saint-Bernard-de-Lacolle. Monsieur Charest m'avait demandé pourquoi nous nous sommes installés dans ce coin de pays. Je lui ai répondu que c'était mon petit coin de paradis.

C'est en 58 que nous avons acheté... go ahead.

305 **M. GÉRARD DUTIL :**

Alors, ce qu'elle dit ici dans son rapport, c'est en 1958 que nous avons acheté deux terrains pour lesquels nous devons payer 10 \$ par mois à ce moment. Elle dit que : « Mon conjoint gagnait à ce moment 2800 \$ par année. Il a creusé de ses mains un fossé, il a planté plus de 600 cèdres.

310 **(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DU MÉMOIRE)**

C'était tout, Monsieur le président. Si vous me permettez, Monsieur le président, si vous me permettez? J'aimerais apporter certaines précisions à l'égard du questionnement de monsieur Longpré sur le fait qu'on a tardé à s'impliquer dans le dossier. Vous l'avez souvent posée, cette question-là. Alors, moi, je voudrais vous donner quelques explications.

315 À la MRC du Haut-Richelieu, un maire occupe un siège, mais il y a 13 autres sièges. On est 14 maires dans la MRC du Haut-Richelieu. Il est possible qu'on ne soit pas tous du même avis lorsqu'on présente un dossier.

320 Ma position à moi, j'ai présenté un dossier, j'avais de l'information à ce moment-là sur les éoliennes, mais je sentais que je n'avais pas la majorité. Et quand vous avez dit que les décisions avaient été prises à l'unanimité, bien, vous comprendrez que quand on travaille avec un groupe, parfois, il est préférable de se rallier sur un sujet et de dire : je n'avais peut-être pas toute l'information nécessaire. C'est à moi d'aller me préparer davantage pour le faire. Finalement, en bout de ligne, ça a été réussi lorsque j'ai obtenu 50 % des votes des maires de MRC.

330 C'est le 29 décembre 2010, lors des vacances du temps des Fêtes, qu'on a communiqué avec moi pour me demander d'assister à une réunion. Je suis allé à cette réunion-là et quelqu'un à la réunion a dit : « À quel moment les maires vont-ils s'impliquer? » Il y avait une certaine impatience de la part des comités qui œuvraient pour informer la population. Alors, j'ai répondu : « Je suis ici. Je m'implique. »

335 À partir de ce moment-là, j'ai été invité à assister à une réunion à Saint-Cyprien, une réunion du Conseil. Également là, j'ai formulé des commentaires qui ont permis de faire avancer un certain dossier. Et, pas longtemps après, j'ai organisé une réunion avec les maires concernés, ici, dans la municipalité de Saint-Paul, au club de la FADOQ, où j'ai fait venir un expert en communication, qui a informé les gens qu'est-ce qui pourrait être fait pour faire en sorte que la population soit mieux renseignée sur les impacts des éoliennes.

340 Et ça, c'est quelque chose que les citoyens ne savaient pas. Vous pouviez vous promener sur la rue – et je fais mon *mea culpa* également – parce que ce n'est pas de l'information qui avait été transmise, on ne l'a jamais reçue du gouvernement. On a toujours reçu le pour du gouvernement, puis on a reçu le pour également des promoteurs, mais jamais quelqu'un d'impartial est venu nous dire : « Oups! Faites attention. Il y a peut-être des inconvénients à ça.» Et je ne suis pas le seul à le dire.

345 On n'a seulement qu'à regarder au niveau de l'internet, vous allez trouver toutes sortes de rapports, puis des rapports qui sont fondés, et qui ont été faits quand même par des gens avec beaucoup d'intérêt. J'en ai sorti encore des rapports ce matin qui proviennent de l'Ontario et dans lesquels, entre autres, on mentionnait qu'il faut absolument informer les agriculteurs de consulter un avocat avant de signer le document. C'est de l'information qu'on ne pouvait pas avoir, Monsieur le président, parce qu'on n'avait pas les copies des ententes qu'il y avait entre les agriculteurs et le promoteur. C'était tout caché, cette chose-là. Et on disait même aux agriculteurs qui signaient : « Vous n'avez pas le droit de parler à personne. Vous n'avez pas le droit de le dire à personne.»

355 Alors, on n'avait pas l'information. Mais au moment où on a obtenu l'information, on a été en mesure de les informer davantage. Et c'est là qu'on est rendu présentement, et c'est ça l'effort qu'on a mis pour essayer d'informer la population des impacts. Et je pense qu'on a réussi. Si vous l'avez vu, par la présence dans cette salle et dans les autres salles, à l'effet que les gens ont accepté de venir nous rencontrer et de venir écouter, puis de venir voir ce qui se passait.

360 Aujourd'hui, on peut se dire que les gens sont beaucoup mieux informés sur les impacts des éoliennes et c'est là qu'on en est rendu, Monsieur le président et Monsieur Longpré. C'est-à-dire que je voulais quand même vous apporter cette précision-là. La question ne m'avait jamais été posée et je croyais qu'elle le serait. Merci.

365

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Je vous en remercie.

370 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame Scullion Dutil, merci beaucoup. Merci, Monsieur Dutil, pour votre présentation. J'appelle maintenant monsieur Joseph Letellier.

375 **M. JOSEPH LETELLIER :**

Bonjour!

380 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, Monsieur Letellier!

M. JOSEPH LETELLIER :

385 J'aimerais amener une information. Lors des questions, j'ai demandé à la directrice de la MRC pourquoi qu'ils n'étaient pas impliqués dans le projet, voyant qu'il y a plusieurs villes qui étaient impliquées. Puis la directrice m'a dit : « Parce que l'Hydro-Québec nous en a empêchés. » Ça fait que j'ai laissé ça tomber. Je ne savais pas l'importance, jusqu'où que ça pouvait aller, mais suite à toutes les questions, puis les mémoires, on se rend compte qu'il y a un rôle qui a pas été joué en quelque part. Je voulais juste préciser ça.

390 Dans mon mémoire, j'ai dû le recommencer à peu près trois, quatre fois, suite aux informations qui sortaient dernièrement à la télévision et puis sur l'internet concernant la MRC des Érables et puis la rivière où ce qu'ils vont faire un barrage.

395 **(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

Début de la phrase à la page 1 : « Mon nom est Joseph Letellier. Je suis... »

Fin de la phrase à la page 2 : « (...) le long de la Romaine. »

400 Ils viennent de signer, là, la Romaine, 80 M\$. Ils ont discuté avec les gens, avec les Autochtones, avec toutes les parties impliquées, puis ça a fonctionné. Ici, ça a été tout en cachette, excepté les personnes qui étaient impliquées directement, là. Je ne veux pas les pointer, les agriculteurs, parce qu'ils n'étaient pas plus au courant de certaines choses eux autres non plus. Mais le promoteur avec l'Hydro-Québec puis avec la MRC, eux étaient au courant des choses. Ils ont une

405

grosse responsabilité et puis, ils devraient prendre leur responsabilité aujourd'hui puis revoir qu'est-ce qu'ils ont décidé.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

410

Début de la phrase à la page 2 : « Dans le dossier de la Romaine, il semble... »

Fin du mémoire.

LE PRÉSIDENT :

415

Merci, Monsieur Letellier, pour votre témoignage. J'appelle maintenant madame Caroline Surprenant.

Mme CAROLINE SURPRENANT :

420

On m'a dit que madame Surprenant représente monsieur Maurice Surprenant.

Mme CAROLINE SURPRENANT :

425

Je m'appelle Caroline Surprenant. J'ai 21 ans, je suis la fille de Jean-Rémi Surprenant et mon grand-père est Maurice Surprenant. Je viens parler au nom de mon grand-père puisqu'il a un appareil auditif et il a de la misère à entendre avec l'écho des micros. Alors, je vais lire la lettre qu'il m'a transmise.

LE PRÉSIDENT :

430

Parfait.

Mme CAROLINE SURPRENANT :

435

Je suis Maurice Surprenant, résidant de Saint-Valentin et cultivateur depuis les années 60. Je suis âgé de 88 ans et encore aux travaux légers. Après avoir vécu de l'agriculture depuis mon enfance, fils de cultivateur, je trouve désastreux d'abîmer nos belles terres agricoles en installant des éoliennes sur nos plus belles terres.

440

On nous dit que cela ne fait aucun dommage. Mais, premièrement, si vous installez des éoliennes sur des bases en ciment de 300 verges, savez-vous les dommages que ça aura par le passage des camions? Cela va produire un creusage de terre de deux à trois pieds de profondeur.

445

Deuxièmement, cela va causer des dommages au système de drainage agricole qui est de deux pieds et demi à cinq pieds de profondeur, et cela, à tous les quarante (40) pieds.

450 Et voilà, la servitude que vous nous faites signer. Une servitude est un droit de passage en tout temps dans nos récoltes. De plus, il y aura des lignes électriques installées pour le transport de l'électricité.

Voilà pourquoi je m'oppose fermement à l'installation des éoliennes à Saint-Valentin. Et j'ai signé : Maurice Surprenant, résidant au 1348, Chemin 4^e Ligne à Saint-Valentin.

455 **LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous. Je pense que votre grand-père va être fier de vous. Vous l'avez bien représenté.

460 **Mme CAROLINE SURPRENANT :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

465 La commission apprécierait que vous le remerciez pour son témoignage.

Mme CAROLINE SURPRENANT :

Merci beaucoup.

470 **LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous. J'appelle maintenant la Fédération de l'UPA Saint-Jean-Valleyfield représentée par monsieur Pierre Caza et madame Évelyne Sorel.

475 **M. PIERRE CAZA :**

Merci, Monsieur le président, Monsieur le commissaire!

480 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour!

485 **M. PIERRE CAZA :**

Merci de permettre aux gens de toute opinion de s'exprimer devant vous. Je pense que c'est important. Dans une société moderne, c'est important que les gens puissent le faire.

490 Alors, très brièvement, la Fédération de l'UPA de Saint-Jean-Valleyfield, vous le savez déjà parce qu'on est déjà intervenu dans un autre dossier, est une organisation syndicale professionnelle qui est constituée en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels* et qui a pour mission principale de promouvoir, défendre et développer les intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux des productrices et des producteurs agricoles et forestiers du Québec.

495 Pour nous, la Fédération régionale, ça représente 4200 producteurs et productrices agricoles qui sont répartis sur un vaste territoire qu'on appelle la Montérégie-Ouest. Donc, c'est vraiment la partie la plus au sud du Québec, celle qui comporte les meilleurs taux d'ensoleillement, les unités thermiques les plus importantes aussi du vaste territoire québécois.

500 Notre structure est composée de 13 syndicats de base et de 15 syndicats spécialisés.

505 On ne fera pas la lecture de notre mémoire, vous l'avez sûrement déjà lu. Alors, on va y aller simplement en vous disant que les éléments importants que fait ressortir notre mémoire, au-delà des différentes recommandations et des différents enjeux qui ont été identifiés, il y a un constat qui se dégage, c'est que les terres agricoles de qualité ne sont pas considérées comme une contrainte pour localiser des parcs éoliens. Et on a souvent plus d'égard pour la présence des résidences, des routes, des chauves-souris, des oiseaux qui sont tous plus prioritaires que la qualité et le potentiel des sols que regorge la région ici.

510 Les problématiques. Notre mémoire fait ressortir également toutes les problématiques, préoccupations et enjeux qui sont reliés à l'implantation de parc éolien en zone agricole. Il faut quand même se rappeler aussi que les sols de classes 0, 1, 2, 3 ne constituent rien de moins que le garde-manger des Québécois et la région ici en est largement pourvue.

515 Notre mémoire fait ressortir également que le parc éolien de Saint-Valentin occasionne aussi des dommages collatéraux. Au-delà de la présence du parc dans la région ici, il y a des dommages importants qui sont à envisager à cause de la construction d'une ligne de transport de l'énergie produite vers Napierville, en traversant les terres agricoles de grande qualité du secteur de Saint-Cyprien. C'est un volet majeur et c'est pour ça qu'on parle de dommages collatéraux.

520 Donc on parle de tracés qui vont varier entre 5.1 et 5.7, 6 kilomètres. On parle de 24 à 26 pylônes. Donc il y aura autant de pylônes que d'éoliennes dans le projet en question.

525 Pour nous, la présence de ce parc éolien dans un milieu agricole aussi dynamique, elle est pour nous inacceptable. C'est une perte de ressource de qualité qui est non renouvelable. On connaît la réglementation au Québec, l'impossibilité qu'on a d'agrandir les superficies en culture – en tout cas, pas de façon très simple – et aussi le fait d'ajouter des usages non agricoles en zone agricole et qui compromet l'homogénéité de ce vaste territoire.

530 Il a été souvent soulevé devant vos instances l'iniquité qui a été observée. Donc on a des producteurs agricoles propriétaires ou des propriétaires de terrain qui vont recevoir chez eux des éoliennes, qui ont le loisir d'accepter ou de les refuser, qui vont être compensés, qui vont recevoir des redevances annuelles. Et, dans la municipalité voisine, une autre catégorie de producteurs agricoles qui, eux, vont devoir subir le passage de ces lignes de transport et qui vont recevoir une compensation pour cette construction.

535 Ce qui cause des pertes pour l'agriculture, évidemment au-delà de l'impact du REA, il y a les superficies en cause. Il y a aussi les pertes de rendement. C'est un grand bouleversement dans un milieu agricole aussi dynamique et dans des terres d'aussi grande qualité, la construction qu'on s'apprête à faire.

540 Évidemment, la ligne de 120 kV, ça cause aussi des pertes importantes pour l'agriculture. Il y a l'impact des règlements municipaux également. Les pertes de privilèges possibles avec l'article 40, nonobstant qu'on nous dise que la *Loi sur la protection du territoire agricole* a préséance sur tous les règlements municipaux, il n'en demeure pas moins que l'information qu'on a à ce stade-ci, c'est que
545 ça ne sera peut-être pas simple pour un producteur agricole d'aller cogner à la porte de sa municipalité pour avoir un permis de construction d'une résidence, même en vertu de l'article 40.

550 Donc chaque ajout d'usage non agricole dans ces milieux agricoles dynamiques, bien, c'est une perte définitive pour le milieu. Les droits de propriété superficière de 1133,5 mètres carrés par éolienne soumettent le territoire ou soumettent la propriété à de nombreuses restrictions d'utilisation pour le propriétaire. La perte globale – et nous, on se fie un peu sur les chiffres qu'on a reçus, qu'on a de la Commission de protection du territoire agricole – on évalue approximativement à 19,59 hectares. Et ça, c'est en comptant les 29 positions qui font partie du projet. Et en plus des autres impacts causés par les utilisations temporaires.

555 On se questionne toujours à savoir, est-ce que le micropositionnement d'éoliennes à l'intérieur des champs va être possible? Est-ce qu'il y aura des dérogations mineures? Est-ce que les municipalités seront enclines à permettre des dérogations mineures? On a des questions, mais les réponses vont venir au moment de l'implantation, dans beaucoup de cas. Parce qu'après les
560 audiences du BAPE, il y a d'autres étapes à franchir, et on le voit actuellement dans le dossier Kruger. Il y a déjà des comités techniques qui se forment avec les différents intervenants, les différents ministères et il y a des choses qui ont été présentées au BAPE qui ne seront pas possibles. Entre autres, la localisation des chemins le long des cours d'eau où, déjà, le ministère du Développement durable nous dit : « Non, non. Il faut s'éloigner à dix mètres du cours d'eau pour localiser des
565 chemins. » Donc les chemins qui sont en bordure des cours d'eau ne pourront pas – les chemins existants – ne pourront pas être utilisés pour localiser ou pour le passage des véhicules sur les terres des producteurs agricoles.

570 Pour nous, la localisation d'un parc éolien dans les meilleures terres agricoles du Québec, sur des sols de classe 2, ça constitue une erreur. La société d'État, Hydro-Québec, à notre avis, et même l'État québécois devraient relire leurs orientations en matière d'aménagement pour le développement durable de l'énergie éolienne.

575 Dans les documents de 2007, page 11, le gouvernement du Québec nous dit dans ses orientations que : « *Il y a des facteurs qui doivent également conditionner la mise en valeur du potentiel éolien d'un territoire.* » Et on dit que : « *La présence d'infrastructure de transport énergétique à proximité de ces gisements, de même que la capacité d'intégration au réseau de transport et de distribution d'énergie électrique, ça fait partie des éléments qui doivent être pris en compte lorsqu'on fait l'implantation d'un parc éolien.* »

580 La proximité, lorsqu'on regarde la définition de ce que ça veut dire « proximité », le synonyme de proximité, dans « proximité spatiale », on dit : « contiguïté, mitoyenneté, promiscuité ». C'est assez proche, ça. À notre avis, c'est assez proche, ça. Donc le sens du mot « proximité », en tout cas, si ce n'est pas celui qu'on aurait voulu utiliser, on aurait été mieux d'en utiliser un autre, mais c'est la

585 définition qu'on retrouve.

Il y a le cadre de référence aussi d'Hydro-Québec pour l'implantation de parc éolien en milieu agricole et forestier qui amène aussi son lot de critères de localisation. Alors, l'article 2.3 du Cadre de référence nous dit que : « *Il faut favoriser la localisation des éoliennes et des lignes à la limite ou à l'extérieur de la zone agricole protégée.* » C'est un élément important. Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup, dans le parc de Saint-Valentin, qu'il y ait beaucoup d'éoliennes qui vont être localisées en zone blanche.

595 « *Favoriser la localisation sur les terres dont le potentiel agricole est le plus faible, d'après les cartes de potentiel du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.* » Ça, c'est inscrit au Cadre de référence. Je ne pense pas qu'on ait fait beaucoup référence à ça lorsqu'est venu le temps d'implanter les éoliennes.

600 Je pense que ce qui a été le plus important, et on le voit avec les cartes de contraintes, les promoteurs nous présentent toujours une carte où on identifie toutes les contraintes et malheureusement – ou heureusement, dépendamment de quel bord on se situe – ce qu'il reste pour localiser des éoliennes, c'est les meilleures terres agricoles. Donc même le Cadre de référence d'Hydro-Québec, il est plus ou moins respecté.

605 On dit même qu'il faut protéger les terres à drainage souterrain. Protéger les terres à drainage souterrain, ça voudrait dire que normalement, on ne devrait pas implanter d'éolienne dans des secteurs où il y a du drainage souterrain.

610 Encore une fois, la proximité du réseau électrique, Hydro-Québec, dans son Cadre de référence, dit :

615 *Le promoteur du parc éolien veille à réduire le plus possible les impacts sur les différents éléments du milieu touché. On doit appliquer les critères de façon à réduire au minimum les inconvénients en milieu agricole, tout en recherchant la plus courte distance entre les ouvrages et le réseau collecteur.*

620 Ça nous apparaît un point vraiment important. Et on dit même dans un document qui est remis au monde municipal par le ministère des Affaires municipales, on dit – c'est un document qui s'appelle : *La participation des municipalités aux projets d'éoliennes : principaux facteurs de réussite d'un projet et étapes de réalisation*, produit en 2007. L'article 2.4 :

625 *Proximité d'un réseau électrique. La proximité d'un réseau de transport d'énergie électrique d'Hydro-Québec constitue un facteur important de rentabilité pour un projet éolien. Plus le site est éloigné, plus les coûts de raccordement sont élevés et, en outre, une disponibilité réduite de la capacité sur le réseau de transport existant peut entraîner des coûts supplémentaires pour la société d'État qui devra investir pour la rehausser.*

630 Donc, en conclusion, le territoire agricole et forestier, il est souvent sollicité pour l'implantation d'usages autres qu'agricoles, pour des infrastructures publiques et d'utilité publique, tours de communications, égouts, aqueducs, lignes de transport d'électricité, gazoduc, etc., maintenant, éoliennes. Et le parc éolien et la ligne de transport s'ajoutent ici dans notre région et contribuent encore une fois à la fragilisation du secteur agricole et forestier.

635 Évidemment, on ne pourra jamais assez passer sous silence l'impact causé par la présence d'une ligne à haute tension de 120 kV sur le territoire et les activités agricoles de la municipalité voisine.

640 Donc, en conclusion, les considérations qu'on accorde aux chauves-souris et à tous les autres éléments, aux rives, aux cours d'eau, ce qu'on demanderait, c'est qu'on ait droit aux mêmes égards pour le territoire agricole, pour la qualité des sols.

645 Dans la longue liste de contraintes pour la localisation d'éoliennes, malheureusement, l'agriculture brille par son absence. Et je pense que c'est une erreur fondamentale. Pourtant, les documents de référence qui sont fournis par le gouvernement du Québec dans les orientations, cadre de référence, etc., par le MAMROT, en traitent abondamment. Mais, dans les faits, ce n'est pas une situation, en tout cas, ce qu'on constate ici à Saint-Valentin, c'est que la ressource fragile, épuisable et en voie de disparition qu'est le territoire agricole a très peu de considération dans les projets du promoteur. Voilà.

650 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Caza. Monsieur Longpré?

655 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Oui, juste quelques petits points. Vous parlez de l'article 40 au point 2 de votre mémoire. La *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* a bien préséance sur toute réglementation municipale ou de la MRC. Pourquoi vous demandez...

660 **M. PIERRE CAZA :**

665 Oui. En fait, il faut savoir que le processus pour un producteur agricole qui veut construire une résidence en vertu de l'article 40, le producteur agricole doit passer par sa municipalité. Et dans les documents qu'il doit fournir pour l'acceptabilité de sa demande, il y a la demande de permis de construction. Alors, si la municipalité, dans sa réglementation, ne permet pas la construction de résidence dans un rayon donné d'une éolienne, elle a le loisir de tout simplement ne pas envoyer la demande du producteur, d'acheminer la demande, et ce document-là demeurera manquant. Et ce dossier-la, théoriquement, ne sera pas vu, recevable par la Commission.

670 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

O.K. C'est pour cette raison.

675 **M. PIERRE CAZA :**

Oui.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

680 Et vous parlez au point 10 des éoliennes avec pieux. Vous mentionnez qu'il y a 19 éoliennes sur 25 qui seront construites avec pieux, soit 76 % du parc éolien. Et vous considérez que ce parc n'est pas au bon endroit et que les sols en présence ne sont pas propices à accueillir ce type de structure. Est-ce que c'est pour un motif agricole ou à cause de la nécessité d'installer des pieux après les fondations?

685 **M. PIERRE CAZA :**

690 Voyez-vous, il y a des régions sur le territoire de la Fédération Saint-Jean-Valleyfield, on a des secteurs dans le coin de Varennes, secteur de Sainte-Julie, il y a des endroits où les producteurs agricoles se plaignent que le roc est parfois à un pied, un pied et demi de profondeur et ils se

plaignent de cette situation-là. Ici, le sol agricole, il est de grande qualité et il est en quantité aussi. Donc, on pense que pour des raisons agricoles, évidemment, et ce que ça vient démontrer, c'est que c'est un excellent sol pour l'agriculture, mais probablement un très mauvais sol pour supporter des infrastructures éoliennes.

695

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Je vous remercie.

700

LE PRÉSIDENT :

On a entendu parler, Monsieur Caza, par d'autres intervenants, des producteurs, le Syndicat de base de Lacolle aussi, qu'il serait possible d'arriver à ne pas avoir de perte nette, si on veut, d'espace cultivé. Qu'est-ce que la Fédération pense de cela? Quelle est son opinion sur cette question?

705

M. PIERRE CAZA :

En fait, la question de gagnant-gagnant, c'est une formule qui est connue lorsqu'on veut négocier quelque chose. On l'utilise parfois avec la Commission de protection du territoire agricole dans quelques dossiers d'exclusion, inclusion. C'est-à-dire qu'il peut y avoir un besoin pour de l'expansion urbaine et il est possible de retourner entre autres, par exemple, du territoire en zone blanche, de le réintégrer à la zone verte. Bon. Ça, c'est une question de... c'est un peu ce qu'on utilise souvent comme gagnant-gagnant.

710

Sauf que le problème qu'il y a dans le cadre du projet éolien ici, c'est qu'il y a quand même le Règlement sur les exploitations agricoles qui permet de faire certaines interventions, ferme par ferme, mais qui ne permet pas la régionalisation. C'est-à-dire que si vous perdez 20 hectares ici à Saint-Valentin, bien, vous ne pourrez pas récupérer une vingtaine d'hectares dans le secteur Saint-Cyprien, par exemple. Donc la réglementation actuelle ne permet pas ce genre d'intervention-là.

715

L'autre élément aussi qu'il faut considérer. Ce n'est pas parce qu'on va remblayer des fossés qu'on va avoir des rendements intéressants aussi. Remblayer des fossés, remblayer des cours d'eau, il y a d'autres ministères à qui ça fait friser les oreilles, lorsqu'on parle de remplir des cours d'eau ou des fossés. Donc, il y a des considérations environnementales aussi qui doivent être prise en considération.

720

725

LE PRÉSIDENT :

Il y a une préoccupation aussi qui a été soulevée, c'est celle des risques d'électrocution.

730

M. PIERRE CAZA :

Oui.

735

LE PRÉSIDENT :

Avec l'enfouissement des câbles. Vous pouvez élaborer un peu sur cette question?

M. PIERRE CAZA :

740

Oui. Bien, c'est pour ça que dans le projet éolien... bien, peut-être, Évelyne, tu peux aller de l'avant avec cette réponse-là, toi?

LE PRÉSIDENT :

745

Madame Sorel?

Mme ÉVELYNE SOREL :

750

Oui. Bien, on avait justement demandé dans notre mémoire une profondeur plus profonde pour l'enfouissement des câbles, justement à cause de ce risque-là, parce que ça nous inquiétait que les fils n'aient pas de protection outre, bon, les bandes de couleur que le promoteur va mettre, du sable. Donc, oui, on était conscient de cette problématique-là et c'est pour ça qu'on a demandé de les enfouir plus profondément.

755

LE PRÉSIDENT :

Mais comment vous en êtes arrivés à – je pense que vous recommandez 2 mètres?

760

M. PIERRE CAZA :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

765

Comment vous êtes arrivé à 2 mètres?

M. PIERRE CAZA :

770

On a parlé avec des producteurs agricoles de la région ici qui nous ont dit qu'au niveau du réseau de drainage – et d'ailleurs, il y a un producteur tantôt qui est venu l'exprimer – que les sorties

de drain, souvent... la région est très plane, c'est une topographie très plane et il n'est pas rare de voir les sorties de drainage se retrouver à tout près de deux mètres dans le fond des cours d'eau.

775 Donc, je pense que d'être au-dessus, bien, ça vient accentuer, pour la région ici particulièrement, ça vient accentuer le risque lors de réparations de drains, lorsqu'il y a des travaux, par exemple, qui sont faits de nivellement du sol qui peuvent déplacer ou il y a du sol qui se déplace, qui s'en va ailleurs, il peut y avoir des situations où la profondeur de 1,6 mètre, bien, peut se retrouver à 1,4, 1,3, 1,2. Et lors des réparations du drainage entre autres, bien, il y a le risque d'accrocher. Il n'y
780 aura pas quelque chose en béton par-dessus le fil qui va être enfoui. Donc le sable, puis le ruban, parfois, pour une pelle hydraulique, ce n'est pas quelque chose de très difficile à... il ne rencontrera pas beaucoup de résistance.

LE PRÉSIDENT :

785 Monsieur Caza, Madame Sorel, merci à la Fédération de l'UPA de Saint-Jean-Valleyfield pour votre témoignage. J'invite maintenant l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable, monsieur Jean-François Samray. Bonjour, Monsieur!

M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY :

790 Bonjour, Monsieur le président, Monsieur le commissaire!

LE PRÉSIDENT :

795 Vous connaissez la consigne du dix minutes.

M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY :

800 Bien, écoutez, vous savez comme moi que je suis habitué. D'entrée de jeu, écoutez, on va simplifier clairement que l'Association appuie la réalisation du projet et on va préciser les raisons pour lesquelles.

805 Peut-être un rappel sur le contexte, parce que le contexte a été entendu à maintes reprises. C'est venu dans les 300... 264 questions également. Le contexte est une chose importante parce que c'est l'assise du développement éolien qui s'est réalisé.

810 Donc dans un premier temps, l'Association s'intéresse au projet parce qu'il va permettre le déploiement de la filière sur le territoire québécois et que, ce faisant, on y accroît la proportion d'énergie renouvelable dans l'offre globale offerte aux Québécois. Ces réalisations consolident également l'assise de la filière.

815 Certes, comme je l'ai dit, on a entendu que certains souhaiteraient la construction des parcs éoliens loin des terres habitées ou encore tout simplement l'abandon de cette filière, parce que le Québec vit actuellement un surplus conjoncturel d'électricité.

820 Pareil raisonnement omet de prendre en considération le fait que là où il n'y a personne, il n'y a pas non plus d'infrastructure de transport d'électricité ou de route dont la logistique permet le déplacement des personnes et des biens nécessaires à tout projet. Ça omet également le fait que le surplus conjoncturel que nous vivons est, ma foi, une bien grande chose, puisqu'il nous permet d'éviter d'avoir à faire des délestages sectoriels pour répondre à la demande et permet également au Québec de préparer un développement énergétique. Et lorsqu'on doit agir de façon précipitée parce qu'on constate qu'il y a un manque annoncé, eh bien, c'est parfois fort long entre la planche à dessin et la mise en service.

825 Donc, afin de réussir dans la démarche, le projet de Saint-Valentin devra aussi rencontrer trois dimensions du développement durable : la gestion du changement. Je pense que c'est un élément fondamental dans tout projet éolien, la gestion du changement. La compréhension de celui-ci et l'adhésion d'une majorité au projet deviendra un processus tout aussi important que son impact sur les écosystèmes et le contrôle de ses coûts.

830 Au terme de la première phase d'audience, force est de constater qu'après plusieurs journées d'échanges, avec une série d'experts provenant autant des différents ministères concernés que du promoteur TransAlta, pas moins de 264 questions et affirmations ont été soumises par 30 personnes au BAPE. Cette situation démontre la complexité inhérente à la gestion du changement dans tout projet d'infrastructure.

840 Là, je vais passer par-dessus ma mise en contexte, je l'ai décrite, mais vous l'avez déjà lue dans une autre instance.

845 Le parc éolien est, ma foi, un outil de développement durable. C'est un actif de production d'électricité structurant pour le Québec, non seulement en matière économique, mais également en ce qui concerne l'environnement. Il est en tout point conforme à la stratégie gouvernementale de développement durable, à la stratégie énergétique 2006-2015 au Plan d'action sur les changements climatiques. Et comme je l'ai dit, il permet de mettre en place une énergie de substitution qui permettra le remplacement de combustible fossile, notamment dans le secteur des transports.

850 Le gouvernement du Québec a annoncé aujourd'hui notamment son plan de développement du transport électrique et ce dernier transport est responsable de 40 % des émissions de GES. Il va permettre le déplacement vers le Québec de centres de données informatiques situés aux États-Unis, ce qui permettra de réduire considérablement les GES émis et l'implantation de nouveaux clients industriels cherchant une électricité produite en quantité et en qualité de façon renouvelable. Et à ça,

je pense que de ces temps-ci, il ne se passe pas un mois sans qu'un projet minier aille en avant-projet de faisabilité et il y en a là pour plusieurs milliers de mégawatts.

855

Donc, le dialogue avec la population locale. TransAlta, le promoteur, est le plus important promoteur privé au Canada, fondé en 1909 – c'est à la page 14 – fondé en 1909. C'est une entreprise qui s'est continuellement adaptée à la demande des marchés des consommateurs. D'ailleurs, ils ont amorcé leur production par la centrale de Horseshoe Falls, donc vraiment dans l'énergie renouvelable en 1909.

860

C'est une entreprise qui a fait l'acquisition de Canadian Hydro Developers, qui est une société dotée de règles de gouvernance strictes dont notamment en matière de développement durable et d'opération des projets et des relations avec le milieu. Ses règles s'appliquent à l'ensemble du parc de production, soit environ 11 000 mégawatts répartis sur deux continents.

865

Le dialogue constant avec la communauté d'accueil est donc un des fondements des pratiques d'affaires de TransAlta. L'acceptabilité sociale des projets, tout comme le respect des règles environnementales et leur seuil de rentabilité font partie des indicateurs qui sont suivis de près lors des revues trimestrielles de projets par les différents comités de l'entreprise.

870

Pour aller de l'avant et pour conserver leur approbation de crédit octroyé par la haute direction, les projets doivent maintenir leur équilibre entre ces trois axes d'évaluation à chacun de leur stade de développement. Et là, je pense qu'il est important de le préciser. Le projet, regardez, on va le sauter, on va le préciser.

875

En fait, le deuxième appel d'offres a été lancé le 31 octobre 2005. Le projet de Saint-Valentin a fait l'objet de consultations avec le milieu d'accueil dès 2006 avec des producteurs. Et là, certains vont dire que : « Oui, mais écoutez, on n'a pas eu toute l'information, tout était pas publié à grande page dans les journaux. » Mais il faut comprendre le contexte, encore une fois, que c'était un appel d'offres, sur un territoire qui était délimité, qui était ouvert. Les zones où ce n'était pas permis, notamment certaines régions de la Gaspésie, étaient énoncées. Et les promoteurs travaillaient avec ce cadre-là. Et étant dans un système au plus bas soumissionnaire qualifié, il a fallu à un moment donné faire en sorte que, ma foi, l'information, elle serait communiquée advenant que le projet soit retenu.

880

885

Donc à la fermeture de la période de dépôt des soumissions, il y a eu des rencontres qui se sont produites, qui se sont maintenues. Il y a eu, le 5 mai 2008, à la Biosphère de Montréal, une annonce par le gouvernement du Québec et cette annonce a été largement couverte médiatiquement.

890

Donc le promoteur, lui, a maintenu son dialogue et ses différents plans de modification du projet pour le faire correspondre aux commentaires qu'il recevait du milieu d'accueil. Et plusieurs, comme on appellerait *layouts* ou plusieurs plans d'implantation ont été amenés pour essayer de faire

895 correspondre le tout. Et le fait que le dialogue était là avec la Municipalité de Saint-Valentin et celle de Saint-Paul, bien, a amené le promoteur, lors de ces comités de révision trimestrielle, de ne pas avoir de signal de lumière rouge. Parce que je vous dirais que certains promoteurs, eux, en ont eu des signaux rouges et ont pris la décision d'arrêter leur projet. Ça a été le cas au projet de Sainte-Luce. Ça a été le cas au projet Les Méchins et le projet n'a pas continué.

900 Donc le constat, bien, d'entrée de jeu, l'AQPER constate que le projet de Saint-Valentin ne fait pas l'unanimité auprès de son milieu. Cette situation n'est pas un cas unique, car force est de constater que les projets de développement et de réfection d'infrastructure font au Québec l'objet de débats nourris. Nous sommes d'avis que cette situation est le propre d'une démocratie participative.

905 Le Québec, il y a maintenant trois décennies, a instauré le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Ce faisant, il a mis en place un forum permettant aux citoyens d'obtenir réponses à leurs questions et différents points de vue exprimés.

910 Le développement durable a parmi ses composantes, la notion d'acceptabilité sociale. Cette dernière s'avère une zone d'acceptation qui se situe entre l'unanimité et la majorité simple. Elle résulte d'un processus qui évolue au fil du temps. L'acceptabilité sociale sera tantôt forte, tantôt mince. Elle sera constatée par les instances comme le BAPE et sera rapportée au gouvernement qui, réuni en conseil, prendra, au cas par cas, les décisions d'accorder les autorisations et permis requis.

915 L'AQPER constate également que le promoteur du projet Saint-Valentin a tenu de multiples rencontres individuelles et collectives, des journées de portes ouvertes, afin de rencontrer les résidents des municipalités concernées. Ces activités lui ont permis d'expliquer le projet, d'entendre et d'écouter les opinions émises, déterminer les meilleures mesures d'atténuation possibles afin de permettre une relation de bon voisinage avec les différents propriétaires visés, ainsi que la poursuite d'une agriculture dynamique et innovatrice dans la région.

920 Et, à ce propos, la mesure de compensation de perte du territoire agricole qui est sur la table actuellement se veut une approche novatrice qu'il faut saluer.

925 Donc, je crois que mon temps approche. Écoutez, que dire également, je pense que lorsqu'on vient à Saint-Valentin, on constate que le projet est situé dans les régions du Circuit du paysan, un circuit agrotouristique bien couvert, bien connu. Et, ma foi, j'ai été de ceux qui ont travaillé, il y a de cela quinze ans, à son rayonnement, lorsque j'occupais des fonctions à l'Union des producteurs agricoles.

930 Et je vous dirais que la région a également connu à cette époque, avec le développement, différents dossiers de gestion, dont notamment celui des immeubles protégés et celui du développement de la production porcine. Et c'est un débat qui, vous vous en rappellerez, a fait couler beaucoup d'encre. C'est un débat qui a été largement couvert qui, aujourd'hui, est quelque chose de

935 réglé, puisque vous l'avez entendu, il y a cohabitation harmonieuse des immeubles à vocation et de
l'agriculture traditionnelle.

940 Donc le Circuit du paysan pourrait bénéficier, comme on l'a entendu dans d'autres projets,
pourrait bénéficier de cet apport de visiteurs parce que ça pourra être une signature de
développement durable pour la région.

945 Et à titre d'anecdote, je rappellerais que lorsque Gustave Eiffel a construit, a mis les plans et a
construit la tour Eiffel, ma foi, la population voulait lui accorder le même traitement que Louis XVI.
Après l'exposition universelle de Paris, on a essayé de couper, de déboulonner la tour, on n'a pas pu.
Maintenant, je mets au défi quiconque d'y mettre un graffiti. Parfois, lorsqu'on arrive sur des
emblèmes ou des choses qui amènent un changement dans une population, il y a des débats. Il y en
a qui en sont pour; il y en a qui en sont contre.

950 Et donc, pour toutes ces raisons, l'AQPER appuie le projet et est d'avis que le travail se
poursuit, le dialogue se poursuit et il doit se poursuivre jusqu'au moment de la décision ultime par le
Conseil des ministres. Merci.

LE PRÉSIDENT :

955 Merci, Monsieur. Vous savez, nous avons eu votre mémoire très tardivement.

M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY :

960 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Donc nous vous remercions pour votre présentation.

965 **M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

970 Merci. Juste avant la pause, nous allons entendre une dernière personne. Je vais inviter
monsieur André Lafrance, s'il vous plaît. Bonjour, Monsieur Lafrance!

M. ANDRÉ LAFRANCE :

975 Bonjour, Monsieur le président! Bonjour, cher confrère, membre comme moi du Barreau du Québec. Mon nom est André Lafrance. Je suis avocat de formation. J'ai été reçu au Barreau du Québec en 1987. J'ai pratiqué dans la même ville que maître Longpré, finalement, à Laval, pendant huit ans au sein de l'étude Therrien Plante et Vanasse pour, après-coup, décider de venir pratiquer
980 seul ici dans la région.

J'ai gradué de l'Université d'Ottawa, tout comme mon collègue d'en face. Je suis aussi gradué de l'Université de Montréal en droit notarial. J'ai aussi fréquenté l'École d'agriculture de Saint-Hyacinthe. J'ai fait le cours d'exploitation de ferme. Je suis gradué du Cégep de Sainte-Thérèse – voyons donc, comment vous appelez ça déjà – en fait, en sciences pures et appliquées.
985

J'ai été partie de plusieurs luttes dont celles que vous connaissez bien, le site d'enfouissement de Lachenaie, la bibliothèque municipale de Lachenaie n'étant pas voulue par 75 % des citoyens, qui a tout de même été construite; la conduite d'eau de Terrebonne, le site d'enfouissement de Grenville où les citoyens de Lachenaie ont appuyé les gens de Grenville dans leur lutte contre le site d'enfouissement, et bien d'autres luttes.
990

Lorsque j'ai déménagé dans la région, je croyais que c'était terminé. Malheureusement, au bout de six mois, je me suis rendu compte que des élus municipaux avaient passé des avis publics dans des journaux, comme le *Journal de Montréal*, pour que les gens ne voient pas un changement de zonage. Je l'ai contesté. Nous l'avons perdu. Nous avons accepté la défaite. 99 % des gens ont voté, cinq seulement étaient... en fait, on a eu un rendement qui était de cinq voix. On a perdu par cinq voix. Donc ce n'est pas si mal. Le projet, de toute façon, n'a pas vu le jour. Il s'agissait d'un projet de construction d'une usine pour le traitement du bois à Saint-Bernard-de-Lacolle. J'ai toujours intervenu dans tous les projets que je croyais dangereux pour notre région.
995
1000

Par la suite, n'étant pas en reste, les productions porcines. La crise du porc a commencé à Saint-Bernard-de-Lacolle et s'est terminée à Saint-Bernard-de-Lacolle, heureusement. Et je vais conclure ma présentation avec la crise porcine pour vous faire une demande spéciale.
1005

J'ai remis à monsieur Tremblay trois documents que j'inviterais la commission à prendre connaissance. Vous avez un premier document qui fait état de l'Attorney General du Connecticut qui se range derrière les citoyens en disant que l'État du Connecticut n'a pas des règles claires en matière d'établissement de parc éolien. C'est exactement le cas au Québec. Au Québec, il y a autant de règles qu'il y a de municipalités. Il y a autant de règles qu'il existe de MRC. Puis la confusion règne au gouvernement. Les annonces sont improvisées.
1010

Alors, comme vous l'avez vu dans mon mémoire, je demande que le Procureur général du Québec soit saisi de la problématique afin qu'il puisse représenter les citoyens. Et il doit représenter

1015 les citoyens en vertu de l'article 1 de la *Charte québécoise des droits* qui devrait guider tous les
travaux de la commission :

*Tout être humain a le droit à la vie, ainsi qu'à la sûreté et à l'intégrité et à la liberté de sa
1020 personne.*

C'est un principe qui devrait être respecté dans toutes les auditions de commissions comme la
vôtre.

Je vous ai aussi remis un jugement de la Cour d'appel de Montpellier...

1025

LE PRÉSIDENT :

Vous savez que la *Charte des droits et libertés* guide tous les travaux, et pas seulement de la
commission.

1030

M. ANDRÉ LAFRANCE :

Bien, ça n'apparaît pas toujours évident, n'est-ce pas?

1035

LE PRÉSIDENT :

Je vous porte simplement votre attention...

M. ANDRÉ LAFRANCE :

1040

Et si je vous le rappelle, c'est que je juge bon de vous le rappeler.

LE PRÉSIDENT :

1045

Bien sûr.

M. ANDRÉ LAFRANCE :

O.K.?

1050

LE PRÉSIDENT :

Mais nul n'est au-dessus de la *Charte des droits et libertés*.

1055 **M. ANDRÉ LAFRANCE :**

Exact. Non, mais ce n'est pas tout à fait exact. La preuve en est, le projet de l'Érable, n'est-ce pas? Alors, si on pense que tout le monde est au-dessus de la Charte, je crois que le gouvernement se croit au-dessus de la *Charte des droits et libertés* à quelques égards.

1060 Si vous regardez, je vous ai aussi transmis un jugement de la Cour d'appel de Montpellier, lequel vous fait état de toutes les problématiques qui vont être subies par TransAlta, par la municipalité, par les agriculteurs qui vont recevoir les éoliennes chez eux. Ces recours sont des recours identiques aux recours qui existent au Québec. Je pense que maître Longpré sera en mesure d'en apprécier la teneur. Il faut aussi prendre ça en considération.

1065 Et, finalement, je vous ai remis un dernier document qui provient d'un petit journal qui s'appelle le *Spiegel*, un journal qui est, règle général, assez bien écouté en Europe et surtout en Allemagne. Et je vais vous lire la deuxième phrase;

1070 *But there is a catch. The climate hasn't, in fact, profited from these development. As astonishing as it may sound, the new wind turbines and solar cell haven't prohibited the emission of even a single gram of CO₂.*

1075 Quand j'ai entendu le monsieur ici, tout à l'heure, je me suis demandé de quelle région il venait. Est-ce que cette personne-là fait des lectures à l'occasion?

1080 Alors, si on vient maintenant à mon mémoire, j'ai développé plusieurs aspects, mais je tiendrais plutôt à développer la question de l'aspect de l'absence de la population dans la prise de décision et de l'équité. Et là, je vais répondre à votre question que vous posez à tout le monde : mais pourquoi vous n'avez pas réagi avant?

1085 Il y a toutes sortes de réponses à cette question-là. Moi, je peux vous dire qu'il y a des gens qui n'ont pas réagi parce qu'ils étaient tout simplement d'accord. Puis qu'au cours des années ou au cours des mois qui ont passé, ils ont écouté leur population. Ils ont vu ce qui s'est passé finalement dans une municipalité comme Saint-Jacques-le-Mineur où un Conseil municipal a été élu sur cette unique question.

1090 Alors, une des principales raisons pour lesquelles les gens n'ont pas réagi, ça n'a aucune pertinence, selon moi. La pertinence, c'est qu'ils ont réagi. Pas après. Avant. Et je pense que ça ne doit pas être pris en considération quand, quel jour, quelle date, quelle heure. Ça n'a aucune pertinence.

1095 Est-ce qu'on a permis aux gens de réagir? C'est ça la question. J'ai entendu toutes sortes de choses sur les conseillers municipaux, sur le maire de Saint-Valentin, dont je ne veux même pas

discuter. Je pense qu'il a été fait longuement état de toutes ces questions. Mais il existe un moyen de connaître les véritables désirs de la population. Peut-être que ça n'aura pas un impact qui va être décisif, mais ça permettra au moins de prendre le pouls. Et ça, c'est le droit fondamental de dire non à un projet.

1100

Et, ici, ce qu'on vient vous dire, c'est non. Il y a toutes sortes de raisons pourquoi on vous dit c'est non. Moi, je vous dis que c'est non. Point final. Je veux qu'on m'écoute parce que je suis propriétaire, peut-être pas d'une grande parcelle, mais de 170 arpents. Moi et bien d'autres formons la propriété collective. Et si la majorité des gens vous disent non, vous devez les écouter.

1105

Alors, pour les écouter, il y a ce qu'on appelle le référendum consultatif. Alors, c'est un outil que le gouvernement du Québec a mis à la disposition des municipalités. L'article 517 explique exactement le fonctionnement du référendum consultatif, va permettre à une municipalité d'établir un débat et, comme vous le savez, il y aura un comité du oui, un comité du non qui sera formé. Il y aura un débat d'idées et il y aura un vote. Un vote secret par lequel on apprendra quelle est la véritable intention des citoyens de la municipalité.

1110

Dans quelle municipalité doit se tenir le référendum? C'était la question. Saint-Valentin, bien entendu. C'est eux les responsables. C'est à eux de décider. Le comité du non va être formé de gens qui viennent de partout, peut-être. Comme le monsieur est venu d'ailleurs, comme celui qui est venu de Murdochville, mais qui, dans le fond, restait à Boucherville. Ça n'empêche pas que les gens de Saint-Valentin doivent prendre la décision. Les gens de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix sont les deuxièmes concernés. Alors, ces deux villes devraient être soumises à un référendum consultatif afin de connaître la véritable intention des parties.

1115

1120

Mais attention! Parce que dans mes conclusions, je vais vous dire pourquoi on ne fera pas de référendum consultatif tout de suite.

Alors, en ce qui concerne la transparence du rôle des élus, bien, il n'y en a pas eu, tout simplement. Écoutez, moi, j'ai entendu parler du projet de Saint-Valentin en 2006. Comment je l'ai su? Parce que je suis curieux de nature. J'ai été au Conseil de ville, j'ai entendu parler d'une tour de météo, et je l'ai contestée tout de suite. J'ai dit qu'il n'en était pas question. Je ne voulais pas voir ces choses-là chez moi. Simplement. Parce que je savais à quoi c'était précurseur.

1125

Pourquoi je suis ici aujourd'hui, moi, de Saint-Bernard-de-Lacolle? Là, vous vous demandez comment ça se fait qu'un gars de Saint-Bernard-de-Lacolle vient se mêler des affaires de Saint-Valentin? Parce que quand un cancer se développe dans un organe, il a tendance à se poursuivre dans tous les autres par la suite avant le décès. Et Saint-Bernard fait partie de l'entité de la région.

1130

Alors, vous avez, nous autres, à Saint-Bernard, on est des contestataires de génération en génération, on n'accepte pas n'importe quoi. Puis je peux vous dire, vous pouvez demander au maire

1135

1140 Duteau, vous pouvez demander au maire derrière moi, je connais la région, même si je ne suis pas ici depuis longtemps. J'ai été procureur de Saint-Blaise-sur-Richelieu, j'ai formé le Service d'incendie. Peu importe ce que les gens diront sur qu'est-ce qui en a été les conséquences, la résultante a été que Saint-Blaise a maintenant une caserne. C'était le désir de Saint-Blaise et Saint-Blaise a une caserne.

LE PRÉSIDENT :

1145 Là, Monsieur LaFrance, deux minutes.

M. ANDRÉ LAFRANCE :

1150 J'ai presque terminé. La zone d'exclusion. Alors, on a des gens ici, des agriculteurs bien, bien, bien avenants qui pensent à l'environnement. Écoutez! Ils pensent à leurs poches avant de penser à l'environnement, vous le savez aussi bien que moi. 750 mètres, c'est nettement insuffisant, on le sait. Mais prenons pour acquis que c'est 750 mètres. Si l'agriculteur n'a pas 750 mètres dans son domaine, il ne peut pas installer chez lui des éoliennes parce qu'il ne pourra pas, selon moi, par sa décision, impacter sur la terre voisine. Donc si vous avez une terre, il doit y avoir 750 mètres à partir
1155 de la ligne de division de l'agriculteur. Puis, en plus de ça, il ne pourra pas impacter une autre municipalité. C'est ma position et c'est ce qui devrait être retenu. Peu importe la distance séparatrice qu'on choisira, la distance devra être une distance qui n'aura aucun impact sur un voisin ou sur des projets futurs.

1160 Parce que vous savez comme moi que la Commission de protection du territoire agricole a du laxisme pour certaines personnes, comme TransAlta, comme Bell Hélicoptère, mais quand c'est le temps de Denis Tétreault à Saint-Bernard-de-Lacolle de demander 10 000 pieds carrés de vente à un voisin, non. Bien, non, on ne le fera pas. On ne le fera pas pour Denis Tétreault. Il est pas assez important, Denis Tétreault.

1165 **LE PRÉSIDENT :**

Vous en êtes à la conclusion?

1170 **M. ANDRÉ LAFRANCE :**

1175 Alors, conclusion. Alors, en conclusion, et c'est là que je vous dis pourquoi il ne devrait pas y avoir de référendum tout de suite, mais vous devriez quand même le suggérer. Nous avons demandé, lors des audiences publiques sur les porcheries industrielles au Québec, sur ce cancer qu'est les porcheries industrielles au Québec, j'ai eu l'occasion de parler avec le président de l'UPA à quelques reprises, j'ai eu l'occasion de m'exprimer devant la commission, j'ai eu l'occasion de parler avec les

deux ministres de l'Environnement successifs, autant Thomas Mulcair dans son bureau à Québec ou le ministre péquiste de l'époque et la demande a toujours été la même : un moratoire.

1180 Pourquoi un moratoire? Pour permettre à l'État d'analyser la situation parce qu'il n'y a rien qui
1185 presse. On est en surplus énergétique et on est en surplus énergétique pour très longtemps. Pour très
longtemps. Alors, ce que le monsieur est venu nous dire tout à l'heure, permettez-moi d'en douter. Je
pense qu'il ne sait pas de quoi il parle. Puis, de plus, il est venu nous faire la vente d'un projet. On n'a
pas besoin de vendeur ici. TransAlta est capable de faire sa vente lui-même.

1185 Alors, je demande qu'un moratoire soit instauré pour permettre, d'une part, l'étude et l'analyse
approfondie, parce qu'on a vu que les fonctionnaires qui se sont présentés ici, malgré de nombreux
projets, n'étaient absolument pas préparés, n'avaient aucune réponse et, d'autre part, pourquoi un
moratoire? Parce qu'il n'y a pas de règle uniforme. Une ville peut affecter une autre. Une MRC peut
1190 affecter une autre. Il n'y a pas de règle uniforme.

1195 Et, en conclusion, j'invite tous les maires qui étaient contre le projet à agir de façon législative, à
légiférer sur la hauteur des éoliennes, à interdire les éoliennes industrielles – parce que c'est possible
en vertu du principe de précaution – c'est ce que je les invite à faire dès aujourd'hui. Et j'espère qu'ils
le feront. Alors, voici. C'était ma conclusion.

1200 Sur la question de la santé publique, je pense que vous en avez assez entendu pour vous faire
une idée, mais je pense que vous n'en avez pas entendu vraiment beaucoup des docteurs qui
venaient du ministère, entre vous et moi. Il y a eu un gros manque là-dessus. Vous auriez dû les
chicaner, tous ces fonctionnaires-là, comme je l'ai fait à l'audition des porcheries de Saint-Cyprien.
Parce que j'étais président, comme vous, à l'époque du comité, parce qu'on devait se rencontrer pour
établir des règles, O.K., d'implantation d'une porcherie à Saint-Cyprien-de-Napierville. J'étais
1205 président, comme vous, et j'ai dit aux fonctionnaires que s'ils ne répondaient pas aux questions, nous
allions suspendre les travaux. Et les fonctionnaires ici n'ont pas répondu aux questions.

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous voyez que chaque président a sa façon de gérer une audience.

1210 **M. ANDRÉ LAFRANCE :**

Voilà.

LE PRÉSIDENT :

1215 Monsieur Longpré?

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1220 Je n'ai pas de question. Merci.

M. ANDRÉ LAFRANCE :

1225 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Une seconde, je vais juste vérifier. Je m'étais mis une note.

1230 **M. ANDRÉ LAFRANCE :**

En passant, à Montpellier, on a démoli quatre éoliennes d'une valeur de 1,5 M\$ chacune. Parce qu'il y avait un vignoble qui était affecté par l'éolienne.

1235 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bon. Nous n'avons pas de question.

M. ANDRÉ LAFRANCE :

1240 C'est beau?

LE PRÉSIDENT :

1245 Merci beaucoup, Monsieur Lafrance. Internaute, Mesdames, Messieurs, nous ajournons pour quinze minutes. Il est 14 h 40, nous reprendrons donc à 14 h 55.

PAUSE

1250

LE PRÉSIDENT :

1255 J'invite maintenant monsieur Carmyn Girard. Bonjour, Monsieur Girard!

M. CARMYN GIRARD :

1260 Bonjour, Monsieur le président! Mon nom est Carmyn Girard, je suis résidant de Saint-Valentin depuis ma naissance. Ma mère, qui est décédée aujourd'hui, qui aurait 80 quelques années, était native de la municipalité de Saint-Valentin. Je suis propriétaire à Saint-Valentin d'une résidence. J'ai participé à plusieurs rencontres organisées par la compagnie TransAlta pour présenter son projet d'éoliennes et je me suis convaincu que c'était un très bon projet, qui méritait d'être supporté.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1265 Je vous remercie, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

1270 Merci, Monsieur Girard.

M. CARMYN GIRARD :

1275 Si je peux me permettre de rajouter, Monsieur le président. Dans ma famille, quatre personnes ont signé la fameuse pétition pour être contre les éoliennes. Ces gens-là ont été approchés par le comité Don Quichotte. Ils ont eu aucune explication de ce qu'était le projet et depuis qu'ils ont assisté aux audiences et écouté les explications, aujourd'hui, ils ne resigneraient plus la pétition. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1280 Je vous remercie, Monsieur Girard. Dans votre mémoire – donnez-moi deux secondes – si je ne m'abuse, vous faites référence à une étude.

M. CARMYN GIRARD :

1285 Oui, j'ai fait référence à l'étude de l'Institut Bard, le Collège Bard à New York.

LE PRÉSIDENT :

1290 Oui. Donc vous pourriez laisser l'adresse internet ou le nom de l'étude, de l'auteur, à l'arrière à madame Gélinas?

M. CARMYN GIRARD :

1295 Oui. Je vais la récupérer, puis je vais la donner.

LE PRÉSIDENT :

C'est gentil.

1300

M. CARMYN GIRARD :

Merci.

1305

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous. Madame Barbara Corcoran, je ne sais pas si elle est arrivée? Je la rappellerai plus tard. Monsieur Christian Noël. Bonjour, Monsieur Noël!

1310

M. CHRISTIAN NOËL :

Bonjour, Monsieur! On peut commencer?

1315

LE PRÉSIDENT :

Oui, allez-y. Je vous écoute.

1320

M. CHRISTIAN NOËL :

Je vais mettre une mise en situation tout de suite en commençant. Parce que tout le mémoire va être appuyé là-dessus, tout simplement. C'est qu'il y a une personnalité du Texas, qui est multimilliardaire, qui est partie dans un projet ambitieux d'éolien il y a deux ans. Sur 200 000 acres de ses terres, avec 686 éoliennes pour 1,5G \$ et puis on est rendu au mois de janvier 2011, déception, le projet est annulé. Et voici pourquoi. Mais pas de celui-là nécessairement. C'est pour ramener le pragmatisme avec la théorie scientifique qui va être exposée ici et pourquoi l'éolien industriel est voué à l'échec. Voilà.

1325

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1330

Début de la phrase à la page 2 : « Pourquoi l'éolien industriel est voué à l'échec... »

Fin de la phrase à la page 3 : « (...) jusqu'au sud de l'Espagne. »

1335

C'est pour faire le rapport de l'espace d'un barrage, d'une centrale au gaz ou de l'espace que ça prend qu'on dit vert, de 200 000 acres de terrain cultivable. Alors, on devient un peu dans les rapports de force, là. Alors, je continue.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 3 : « Et c'est insécuritaire, dangereux de se trouver... »

Fin de la phrase à la page 3 : « (...) n'a jamais été remplacé par de l'éolien. »

1340

Je peux continuer?

LE PRÉSIDENT :

1345

Deux minutes.

M. CHRISTIAN NOËL :

1350

D'accord.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 3 : « Il est douteux que tous ces tristes... »

Fin de la phrase à la page 4 : « (...) y ont complètement mis fin. »

1355

Alors, si vous me le permettez, je finirais de vous résumer le reste par des exemples très concrets.

LE PRÉSIDENT :

1360

Vous avez trente secondes.

M. CHRISTIAN NOËL :

1365

Trente secondes? O.K., alors on va prendre trente secondes. Ce qu'il faut avant tout conclure, c'est que l'éolien est opéré à perte au Québec, comme partout ailleurs. L'éolien, c'est erratique. Ce n'est pas fiable à côté de l'hydroélectricité. Il faut se souvenir que l'hydroélectricité au Québec, ça a été notre base économique, ça a été le lancement puis l'assurance de toute notre société, puis de qui on est aujourd'hui.

1370

L'éolien, en résumé, est un programme qui a été poussé par des intérêts et du lobby américain qui s'appelle le RPS auquel le Québec n'a jamais adhéré, mais qu'on se sert faussement en publicité pour dire qu'on a besoin de ça ici. Alors, il n'y a aucun besoin de ça ici. C'est un jeu d'enfants. C'est erratique et c'est bon pour les – maximum – c'est bon pour les garderies. Les petites éoliennes.

1375

LE PRÉSIDENT :

Merci.

M. CHRISTIAN NOËL :

1380

Alors, j'en avais encore huit pages avec exemples, mais ça sera sur le site, sur votre site, je présume.

LE PRÉSIDENT :

1385

Effectivement. Et ça me permet de rappeler que nous les mettrons sur le site du Bureau au début de la semaine prochaine, dès que l'équipe va être rendue à Québec. Vous allez pouvoir consulter tous les mémoires. Les mémoires seront mis en ligne la semaine prochaine, en tout début de semaine. Alors, tout le monde va pouvoir lire votre mémoire.

1390

M. CHRISTIAN NOËL :

O.K., d'accord.

1395

LE PRÉSIDENT :

C'est bon? Vous m'avez entendu? Ce n'est pas facile d'entendre là où vous êtes?

M. CHRISTIAN NOËL :

1400

Non, justement, c'est très écho et je suis peut-être mal ajusté aux basses et aux hautes.

LE PRÉSIDENT :

1405

Pas de problème. Donc merci beaucoup, Monsieur Noël.

M. CHRISTIAN NOËL :

1410

Voilà. En tout cas, à Prospérité Frontenac.com, vous retrouverez tous les détails techniques. Et si vous me permettez, ce rapport-là est inspiré de 200 scientifiques, dont des physiciens qui ont déposé ce rapport-là de 350 pages au gouvernement d'Australie, de Norvège, de Scandinavie. Et lesquels ont tous suspendu l'éolien, suite au côté économique, puis à tous les diagrammes et graphes comparatifs de cette énergie aléatoire.

1415

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur.

M. CHRISTIAN NOËL :

1420

Et c'est la déception de l'humanité.

LE PRÉSIDENT :

1425

Merci, Monsieur. Merci. Est-ce que madame Roxanne Gagnon-Maltais est ici? Elle n'est pas là. Est-ce que monsieur Alain Gaucher est là? Bonjour, Monsieur Gaucher!

M. ALAIN GAUCHER :

1430

Bonjour chez vous! Donc, la dernière partie du BAPE ou presque. Ça fait que je m'identifie un petit peu plus en tant que retraité de l'enseignement, père de famille de quatre enfants, conseiller municipal à Saint-Blaise-sur-Richelieu, propriétaire en société d'une ferme de 270 arpents en gestion biologique, maraîcher quand j'ai le temps, et membre du conseil d'administration de l'Association des cultures sans herbicide.

1435

Ma présentation n'est pas une œuvre scientifique, je vous le dis tout de suite, mais je veux apporter des arguments touchant plusieurs domaines afin d'appuyer le projet de Saint-Valentin. En cours de route, je vais aussi tenter d'illustrer comment l'opinion publique a pu être orientée dans une seule et unique direction par un groupe d'élus dont la mission est de représenter leur population et non pas qu'une fraction de celle-ci. Donc, je mets en doute la notion de majorité là-dessus. Je parlerai souvent de mon Conseil, soit à Saint-Blaise-sur-Richelieu, puisque je ne peux confirmer ce qui s'est passé ailleurs, j'y étais pas.

1440

J'ai donc investi du temps dans la défense du projet de Saint-Valentin, parce qu'initialement, je voulais les laisser aller, mais à la lumière des informations qui ont été diffusées, bien, j'ai été obligé de m'impliquer en voulant dire : « Il y a des fautes là-dedans. Il faut remettre le bateau à sa place. »

1445

Ainsi, dans les informations diffusées par la coalition des cinq maires, plusieurs arguments m'ont semblé tendancieux, biaisés et même à certains égards légèrement farfelus. Heureusement, les audiences du BAPE ont permis de répondre à plusieurs questions du public, partisan ou non du projet présenté par TransAlta.

1450

Suite aux réponses données et à mes connaissances dans le domaine éolien, pour y avoir travaillé six mois à titre de représentant local pour TCI – je le répète, j'ai travaillé six mois à titre de représentant local pour la firme de TCI en 2006 et ce n'est pas dans une tare dans ma personnalité, je vous en prie – je veux maintenant exprimer mon accord pour ce projet, tout en pensant que des retouches pourront être apportées.

1455

1460 J'appuie donc le projet de Saint-Valentin parce que sur le plan économique, ce type de projet permet de créer de l'emploi à distance, même si on ne les voit pas ici, il favorise l'occupation du territoire dans des régions où l'emploi était en manque. Cette précaution relative à l'emploi en région permet de garder et possiblement de revitaliser des villages qui disparaîtraient sans cet apport économique.

1465 Dans un article de *La Presse* du 4 mars dernier, Gilles Gagné relève que les trois dernières années ont été fastes pour le secteur de la construction en Gaspésie, aux Îles et dans le Bas-Saint-Laurent. Donc la filière éolienne demeure positive et vitale pour des municipalités à distance de nous. Je pense qu'il faut qu'on considère aussi ce point de vue là. Juste par solidarité sociale, moi, je pense que le projet de Saint-Valentin a sa place. Ce n'est pas un site isolé dans la province.

1470 Sur le plan municipal et collectif, on peut quand même signifier que Saint-Valentin pourra disposer de ces redevances à sa guise pendant 20 ans. Et en agriculture, les propriétaires terriens recevront des redevances qui pourront soutenir la relève, puisqu'on a un problème en agriculture au niveau de la relève; augmenter la valeur de leur terre, parce que si vous avez pendant 20 ans une source de revenu qui est déjà identifiée, je pense que ça aide et non pas que ça nuit; réduire l'endettement puisqu'il y a toujours un endettement qui est permanent; aider au transfert des terres; et possiblement changer des modes de culture.

1475 Sur le plan agricole, la perte des espaces est existante, j'en conviens, mais les surfaces occupées demeurent négligeables. Et à ce niveau-là, ça me rassure. De plus, lors de l'élaboration du Cadre de référence pour l'implantation de parcs éoliens en milieux agricole et forestier, l'UPA s'est impliquée, elle n'était pas en dehors du projet, et elle a fait ses devoirs et composé avec Hydro-Québec un document qui dicte les façons de faire pour assurer le maintien de la vocation agricole ou à tout le moins minimiser les pertes des espaces pour l'agriculture et la forêt.

1485 Vous le connaissez, c'est le cadre de référence que tout le monde a connu. Ce cadre permet aussi l'implication de l'UPA au niveau des travaux d'implantation des éoliennes pour assurer une conformité face à l'agriculture.

1490 De plus, à la fin du contrat, le cadre de référence – je le répète – oblige le retour des espaces à l'agriculture, que ce soit par l'intermédiaire du promoteur ou d'Hydro-Québec, qui a la responsabilité finale du projet. Donc si dans 20 ans, l'éolien, pour une raison quelconque, ne fonctionne plus, c'est désuet, il y a d'autres technologies qui l'emporte, bien, tout disparaît et on retourne à l'agriculture. C'est la mission que l'UPA s'est donnée en faisant l'observation des sites et en suivant ou en assurant un suivi par rapport au projet.

1495 J'appuie donc le projet de parc éolien à Saint-Valentin parce que sur le plan environnemental, la production d'énergie par éolien au Québec cadre bien dans le concept d'énergie verte puisqu'il s'agit, comme tout le monde le sait, d'une production d'énergie propre, renouvelable, durable et

1500 évolutive. Moi, je vois bien dans les années à venir des combinaisons d'énergie avec l'éolien, que ce soit avec le solaire, le géothermique et, ainsi de suite, pour assurer une régularité de la production électrique.

1505 Dans le contexte actuel où la planète semble souffrir – les expériences au Japon nous le prouvent – l'éolien ne dégage aucun gaz toxique, nous met à l'abri des tombées radioactives, ne produit pas de gaz à effet de serre, ne contamine pas nos nappes d'eau, nous sécurise en cas de tremblement de terre alors qu'un barrage d'hydroélectricité, en se rompant, pourrait faire les mêmes dommages qu'un tsunami.

1510 L'éolien permet, en cas de catastrophe naturelle, une remise en état plus rapide du réseau dû à sa simplicité évidemment. L'éolien pourrait, si la volonté de le faire existe, assurer un approvisionnement électrique indépendant à une ou des communautés voisines. J'appuie donc le Conseil municipal de Saint-Valentin qui a cru en cette production et qui a pris la décision de l'implanter au lieu de se gargariser, de se vanter d'être partisan d'énergie verte. J'en parle parce que cet argument-là revient souvent, mais les actions ne suivent pas. Tant mieux si à Saint-Valentin, ils ont passé des paroles aux actes.

1520 Je reconnais néanmoins que la présence d'une éolienne peut être agressive pour certaines personnes. Mais si c'est là son pire défaut, il faut admettre que la somme des avantages demeure nettement supérieure et de loin à celle des inconvénients.

J'en passe sur la santé, ça a déjà été fait par d'autres présentations.

LE PRÉSIDENT :

1525 Il vous reste comme deux minutes.

M. ALAIN GAUCHER :

1530 Donc je vais sauter encore un petit peu plus. Sur le plan politique. Je déplore que la faune politique se soit servie du projet de Saint-Valentin pour se faire du capital politique. Du député provincial jusqu'aux maires à distance en passant par le préfet de la MRC, tous et chacun se sont servis, puisque la coalition a fait croire que les opposants représentaient la majorité. Or, il n'y a rien qui prouve cette avancée, d'autant plus que les audiences du BAPE ont permis d'obtenir des réponses satisfaisantes à bon nombre de questions.

1540 Peut-on objectivement parler au nom de la majorité sans avoir informé correctement et consulté les populations locales? Qu'en est-il aujourd'hui de cette supposée majorité? Quelle est la vraie position actuelle des citoyens de Saint-Valentin, si on retient les prétentions des municipalités voisines?

1545 Lors des audiences, les réponses aux questions ont-elles été écoutées? Force est d'admettre que les réponses lors des audiences n'ont pas trouvé écho auprès du noyau dur des opposants. D'ailleurs, est-ce que c'était leur intention? Je pense que c'était purement stratégique de façon à impressionner le ou les commissaires, donner l'illusion d'une opposition forte et surtout majoritaire. Mais ceci n'a jamais été prouvé.

1550 À Saint-Blaise, on n'a jamais eu de journée d'information auprès des citoyens et encore moins une journée de consultation, parce que pour être consulté, il faut être informé. Donc j'ai même reçu la semaine passée encore un communiqué de Saint-Blaise qui me disait encore les mêmes arguments qui refaisaient surface et qui avaient trouvé réponse ici des semaines auparavant.

1555 Donc, sur le plan des solutions, il y en a. Pour ceux qui veulent bien y collaborer. Il y a des réponses constructives à apporter aux arguments des opposants et si la démarche est teinte de collaboration, plusieurs prétendus inconvénients seront relégués aux oubliettes.

1560 Ainsi, des pieux. Ça, ça m'a fait un peu *jumper*. Si des pieux soutenant les structures de béton peuvent être source hypothétique de pollution – on parle de lisier ou d'autres contaminants – la solution est très simple et déjà préconisée dans la réglementation sur l'épandage des fumiers et lisiers concernant le respect des distances pour non-épandage qui existe déjà dans l'agriculture. Qu'on aille voir les agriculteurs, puis ils vont vous en trouver des solutions. Comme c'est le cas pour les puits artésiens, les cours d'eau puis les fossés. De plus, les agriculteurs savent tous que de l'engrais vert, c'est aussi une solution pour la fertilisation. Et ça coûte rien ou presque rien.

1565 S'il y a un danger d'assèchement des espaces immédiats près des éoliennes, je pense faire comme les gens qui sont dans la culture maraîchère et installer une structure d'irrigation. Mais honnêtement, je pense que cette mesure n'a rien à faire dans le débat puisque notre climat ne favorise pas ce type d'inconvénient.

1570 **LE PRÉSIDENT :**

Vous terminez? Vous pouvez conclure?

M. ALAIN GAUCHER :

1575 Je vais conclure.

LE PRÉSIDENT :

1580 Merci beaucoup.

M. ALAIN GAUCHER :

1585 Je pense que la décision concernant le parc éolien devrait revenir dans sa globalité à la population de Saint-Valentin, sachant bien que les municipalités voisines ne seront pas pénalisées dans leur intégrité par l'existence d'un parc éolien ici, chez le voisin à Saint-Valentin. Il faudra quand même retenir que la coalition aura créé un climat malsain en diffusant des informations unidirectionnelles, non équilibrées et biaisées sur le couvert de conseil municipal. Il aurait été plus simple pour la coalition de signifier son opposition en tant que groupe d'individus et non pas dans le cadre de représentants municipaux où un minimum d'objectivité et d'éthique est requis.

1590 En prenant la décision de la représentation municipale, ils ont semé la confusion et contaminé le débat. D'autre part, je conviens aisément que les questions et les réponses suscitées par le BAPE auront permis un éclairage intéressant, nécessaire, pour qui voulait les entendre.

1595 Maintenant, les commissaires, vous avez donc la tâche de démêler le vrai du faux et diriger les recommandations au ministre. Et là-dessus, je vous fais confiance. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1600 Monsieur Gaucher, merci.

M. ALAIN GAUCHER :

1605 Si vous avez des questions, je suis recevable.

LE PRÉSIDENT :

1610 C'est parfait. Nous vous remercions pour votre témoignage. Merci, Monsieur Gaucher. Je vais revenir sur quelques noms que j'avais appelés avant, avant de poursuivre. Est-ce que madame Barbara Corcoran est arrivée? Non. Parfait. Est-ce qu'on sait si madame Roxanne Gagnon-Maltais viendra ou ne viendra pas? On ne sait pas? Elle ne viendra pas. Parfait, je ne l'appellerai plus. C'est bon. Merci. J'appelle maintenant monsieur Normand Jalbert. Bonjour, Monsieur!

M. NORMAND JALBERT :

1615 Bonjour, Monsieur le président! Bonjour, Monsieur le commissaire! Bonjour à tous! Je me présente à nouveau. Mon nom est Normand Jalbert. Je suis courtier immobilier agréé, dirigeant et propriétaire de l'agence, de l'équipe Adresse Immobilière Via Capitale. Je suis propriétaire foncier à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et à Napierville et j'offre deux places d'affaires pour mieux servir ma clientèle avec mon équipe Adresse Immobilière Via Capitale. Je suis résidant de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix. Merci de me donner dix minutes pour la lecture d'un document abrégé.

Je vais vous exprimer l'opinion des courtiers immobiliers impliqués dans la région de Saint-Valentin, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Lacolle, Saint-Cyprien-de-Napierville, Napierville, Saint-Blaise et en périphérie.

1625

Devant l'insistance des promoteurs voulant implanter des éoliennes dans la région, nous, courtiers immobiliers, sommes très sensibles à l'effet imminent et désastreux qui sera imposé à la très forte majorité des propriétaires. Les promoteurs gagnent à leur cause les gens les plus influençables et enclenchent un processus sans égard à la qualité de vie des citoyens et du tourisme d'une nature encore préservée.

1630

Dans la vie d'un couple, d'une famille, l'investissement et le paiement d'une résidence principale demeure l'enjeu le plus important pour assurer la stabilité, la sécurité et une plus-value à la revente permettant une retraite respectable.

1635

Nous, courtiers immobiliers, intervenons aujourd'hui afin de renverser le processus. Réfléchir et protéger avant de tout détruire. Nous, courtiers immobiliers, appuyons totalement la démarche active du comité Don Quichotte et la coalition des maires de cinq municipalités en Montérégie visant l'abolition définitive du projet d'implantation d'éoliennes industrielles, de pylônes et de lignes électriques sur notre territoire.

1640

Nous, courtiers immobiliers, constatons déjà, avec l'information que nous détenons à ce jour, tous les questionnements valables et toutes les inquiétudes exprimées par les acheteurs potentiels. Ce projet, avant même son implantation officielle, influence défavorablement le marché immobilier et la valeur des propriétés. Présentement, certains acheteurs éliminent notre région de leur recherche ou reportent leur décision. Le Haut-Richelieu et les Jardins-de-Napierville offrent la quiétude, la beauté et une qualité de vie exceptionnelle à moins d'une heure de la métropole.

1645

Les propriétaires sont fiers et entretiennent avec constance leur site. Que ce soit le jour avec les paysages aux couleurs des saisons ou la nuit dans le ciel étoilé, sans lumière rouge, nous sommes conscients de la valeur inestimable de notre environnement.

1650

Lors de l'évaluation d'une propriété, tout en souhaitant maximiser les attentes du propriétaire, nous, courtiers immobiliers, devons tenir compte de l'impact présent et futur. Lors de la remise des informations aux acheteurs potentiels, nous, courtiers immobiliers, devons aussi tenir compte de cette probabilité qui modifiera de manière irréversible leur qualité de vie.

1655

L'impact visuel, diurne et nocturne, sera constant. L'impact sonore des infrasons, des déplacements de machinerie lourde et autres seront réels. L'entretien discutable et la fin de vie de ces structures hanteront les gens pour des décennies. Que dire de la porte ouverte à l'ajout sans limite de nouvelles structures d'éoliennes et de pylônes lorsque l'appât du gain à court terme motivera certains propriétaires à accepter de nouvelles ententes avec les promoteurs avides et insatiables.

1660

1665 Les propriétaires, en forte majorité, sont très inquiets. La colère gronde. En fonction de cette
réalité, de plus en plus de propriétaires désirent vendre, et de moins en moins d'acheteurs désirent
1665 acheter. Il est clair pour nous, courtiers immobiliers, que la valeur des propriétés est déjà en baisse et
ce phénomène sera amplifié sans limite dès la concrétisation du projet.

1670 Nous demandons au gouvernement d'éliminer totalement toute possibilité concernant ce type
d'installation chez nous. Le Québec est grand et des territoires inhabités où le vent est omniprésent
1670 sont disponibles à profusion pour combler les promoteurs et les politiques de développement
économique.

1675 Ce document a été rédigé par le Regroupement des courtiers immobiliers impliqués dans les
municipalités de Saint-Valentin, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Lacolle, Saint-Blaise, Napierville, Saint-
Cyprien-de-Napierville et en périphérie.

1680 Et je cite les signataires par ordre alphabétique : Luc Adam, courtier immobilier, de l'équipe
Adresse Immobilière Via Capitale; Sonia Chiasson, courtier immobilier agréé, des Immeubles
Champlain; Louis Desmarais, courtier immobilier de Royal Lepage St-Jean, aussi propriétaire
1680 foncier à Saint-Paul; Patrick Fleury, courtier immobilier de Royal Lepage du Haut-Richelieu,
propriétaire foncier aussi à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix; Carl Hudon, courtier immobilier de Re/Max
du Haut-Richelieu, propriétaire et résidant à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix; Sarah Marier, courtier
immobilier agréé, de l'équipe Adresse Immobilière Via Capitale, résidante de Saint-Paul-de-l'Île-aux-
1685 Noix; François Ouvrard, courtier immobilier agréé de Via Capitale du Carrefour, propriétaire et
résidant à Lacolle; et moi-même, Normand Jalbert, courtier immobilier de l'équipe Adresse
Immobilière Via Capitale, résidant de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

1690 Maintenant, Monsieur le président, Monsieur le commissaire, j'ai une demande à vous faire.
C'est j'aimerais effectivement que mon document soit déposé pour être annexé au mémoire. Merci à
l'avance.

LE PRÉSIDENT :

1695 Parfait. Merci, Monsieur Jalbert. Pour le document, je vous inviterai à passer à la table à
l'arrière voir madame Gélinas. Vous pourrez le déposer à madame Gélinas. Monsieur Longpré?

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1700 Oui. Vous dites que les vendeurs sont inquiets. On a entendu plusieurs personnes ici venir
nous dire en commission qu'ils doivent dénoncer aux éventuels acheteurs, sous peine que ce soit un
vice caché.

1705 Dans la pratique, comment ça se passe? Est-ce qu'il y a des discussions qui entourent la signature d'un mandat donné à un agent d'immeubles sur cette question? Et l'autre volet de ma question serait : est-ce que dans les déclarations faites par les vendeurs, les documents qu'ils remettent normalement lors de l'inspection de l'immeuble, est-ce qu'il y a des questions qui sont déjà prévues à cet effet-là, sur une dénonciation d'un projet d'éoliennes en vue dans la région?

1710 **M. NORMAND JALBERT :**

Parfait. Merci pour la question. Premièrement, pour qu'un vice soit caché, il faut qu'il soit inconnu d'un vendeur avant la transaction notariée. Là, il s'agit d'éoliennes et on en parle depuis déjà deux, trois ans. Et on sent déjà que le marché est déjà ralenti parce qu'il y a des inquiétudes.

1715 Maintenant, le fait de le dire qu'il va y avoir des éoliennes, c'est de là où on se rend compte qu'effectivement, il y a moins d'acheteurs. Je ne sais pas si ça va répondre à votre question pour le premier volet?

1720 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Ça répond à ce volet-là.

M. NORMAND JALBERT :

1725 Donc, oui, effectivement, dans la *Loi sur le courtage immobilier*, les courtiers doivent dire, dévoiler, être diligents et exprimer aux futurs acheteurs qu'il y a des projets semblables dans une région. Exemple : puits, gaz de schiste, un pont, une autoroute, un garage, un concessionnaire automobile qui va s'installer. Si, effectivement, il y a un casino qui se bâtit à la porte de chez nous, à côté, peut-être que je serai avantagé et je vendrai mon terrain pour faire du stationnement. Mais si je suis le septième voisin, peut-être que je ne serai pas avantagé.

1730 Donc tout ce qui pourrait diminuer la valeur d'une propriété, je suis obligé de divulguer si je suis informé.

1735 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

1740 Au niveau de votre corporation professionnelle, est-ce qu'il y a des directives là-dessus de le dénoncer à tout éventuel acheteur qui pourrait être intéressé par une maison du secteur? Est-ce que c'est une obligation qui incombe à l'agent d'immeubles plus qu'au vendeur?

M. NORMAND JALBERT :

1745 C'est difficile de le cacher. Nous sommes obligés de le dire, puis effectivement, nous sommes obligés – puis, l'idéal, c'est de s'étoffer une preuve supplémentaire, d'écrire un document qui dit que l'acheteur déclare avoir été informé qu'il y aura sous peu possiblement un projet d'éolien.

1750 Donc, pour lui, peut-être qu'il ne sera peut-être pas dérangé par ça. Peut-être. Mais lui va se demander : lorsque je revendrai ma propriété, il va arriver quoi avec le futur acheteur, s'il y en a 25 ou 50 lors de ma revente? Donc, le prix d'une propriété, ce n'est pas seulement qu'aujourd'hui, c'est qu'est-ce qui se passe dans le temps. Est-ce que ça répond à votre question?

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1755 Très bien. Et quant au dernier volet, est-ce que dans les feuillets qui sont complétés lors des inspections – j'ai vu ça à quelques reprises dans des transactions – l'inspecteur en bâtiment fait compléter un formulaire par le vendeur qui doit dénoncer s'il y a eu un feu dans la propriété...

M. NORMAND JALBERT :

1760 Oui.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1765 ... ou quelque événement qui pourrait altérer le prix convenu.

M. NORMAND JALBERT :

1770 Vous savez que lorsqu'on signe un contrat de courtage avec un propriétaire vendeur, les courtiers immobiliers, déjà, nous sommes tenus de remplir ce qu'on appelle un Avis de divulgation de quatre pages. Donc le vendeur doit signifier ou mentionner, on doit rédiger si lui, à sa connaissance, il y a quelque chose qui pourrait diminuer la valeur de la propriété. Alors, c'est une divulgation officielle qu'il doit faire. Mais l'inspecteur du bâtiment passe par la suite, là.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1775 Oui. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1780 Merci, Monsieur Jalbert, pour votre témoignage. J'invite maintenant madame Sylvie Deschênes. Bonjour, Madame Deschênes!

Mme SYLVIE DESCHÊNES :

1785 Bonjour à toute votre belle équipe et merci pour votre temps. Je suis productrice maraîchère en
permaculture. Pour moi, l'énergie éolienne est une énergie propre et durable comparée à beaucoup
d'autres. Et j'en fais la promotion. Mais je trouve que la gestion qu'on en fait pourrait être en harmonie
avec la ligne de conduite qu'on s'est donnée en nationalisant l'hydroélectricité en 1963, ligne de
conduite qui fait la fierté de beaucoup de Québécoises et de Québécois. Je crois, après avoir entendu
1790 l'argumentation du représentant d'Hydro-Québec, qu'il est grand temps pour notre gouvernement de
revoir ses politiques et de concrétiser les demandes et vues de sa population.

1795 L'autre matin, je saluais le lever du soleil et mon attention a été retenue par les lignes
électriques et leurs poteaux. On s'est adapté à leur présence. La journée suivante, en nous dirigeant
vers Québec, mon attention a été captée par les tours de cellulaire de plus en plus nombreuses. Elles
se sont érigées sans qu'on en fasse de cas, car elles répondent à un besoin qu'on a su créer chez la
population. Et quels besoins seront comblés par les éoliennes au Québec?

1800 Elle se veut une énergie verte. Peut-être devra-t-elle commencer par s'allier à des projets verts.
Saint-Valentin est ouvert à l'idée d'énergie verte. Peut-être devra-t-il être un village témoin? L'énergie
ainsi produite pourrait servir à des projets répondant aux différents besoins de sa population en
priorisant les deux premiers : la qualité de l'air à respirer et celle du boire et du manger. Des tracteurs
électriques amélioreraient grandement la qualité du travail au champ. Plus de gaz d'échappement et
des odeurs nauséabondes, nocives pour la santé. Et les autos électriques suivront très rapidement.
On le voit par tout ce qui se passe dans l'actualité. Et peut-être aussi des bateaux.

1805 Notre eau de consommation est de plus en plus nocive. On voit qu'il y a des dépôts dans le
fond de nos chaudrons. Les pluies acides et les sources de pollution multiples l'affectent beaucoup.
Un système de centrale à l'édifice municipal permettrait à notre population de s'offrir ce qu'il y a de
mieux pour aider à satisfaire le volet « boire » de leur deuxième besoin fondamental et aussi
1810 collaborer à la santé de la planète. Moins de bouteilles de plastique.

1815 Le pays de notre ville-sœur, le Japon, a déjà développé des systèmes très efficaces pour une
eau de qualité. Je crois que l'énergie éolienne permettra à différents projets respectueux de notre
environnement de s'épanouir. Comment le partenariat s'organisera-t-il? Je ne le sais pas encore, mais
j'ai confiance en notre créativité.

1820 Les entreprises vertes visant l'objectif « Avec amour pour la santé du monde » sont de plus en
plus nombreuses au Québec. La participation grandissante à l'Expo Manger Santé et Vivre Vert en
est un exemple bien concret. Le support de l'énergie éolienne à leur pérennité l'aidera peut-être à se
faire accepter de la population. Peut-être deviendra-t-elle, elle aussi, un besoin.

1825 Mon cheminement personnel m'amène à vous suggérer comment elle pourrait aider le volet alimentaire du deuxième besoin fondamental : boire et manger. Elle pourrait fournir l'énergie pour développer des serres et des fermes expérimentales en permaculture. On encouragerait le partenariat ville-campagne avec objectif d'apporter une alimentation de qualité dans l'assiette d'une majorité et ainsi rapprocher la population du concept de la terre à l'assiette. Il y a 50 ans, 50 % de notre population côtoyait la terre. On savait dire merci. Il y avait beaucoup moins de maladies. Qu'en est-il aujourd'hui?

1830 Savez-vous comment j'ai découvert la permaculture? J'ai lu, en une seule nuit tellement c'était captivant, le livre d'un chimiste japonais : Retourner à la terre pour en prendre soin avec cette méthode. Et, au matin, j'ai dit à mon mari : « J'ai l'impression que je vais le rencontrer » et trois semaines après, on gagnait un voyage au Japon. Notre ville-sœur nous a organisé un séjour d'une semaine sur la ferme de monsieur Fukuoka.

1835 La permaculture devient une pratique agricole de plus en plus utilisée à travers le monde. Essayons, nous aussi, au Québec, de l'adopter. La qualité des aliments qu'elle nous donne est exceptionnelle et s'ils sont transformés par la déshydratation, ils gardent cette qualité. Et je l'ai vérifié en plantant mes tranches de tomates déshydratées. Chaque semence qui s'y trouvait m'a donné un plan de tomates en très bonne santé et productif.

1840 Cette technique de transformation alimentaire est utilisée en Asie depuis des siècles. On voit beaucoup d'aliments déshydratés dans les épiceries du quartier chinois de Montréal. L'énergie éolienne pourrait aider à développer ces pratiques vertes qui aideront à collaborer à notre futur souveraineté alimentaire où tous auront le choix, riches et pauvres, d'une meilleure qualité dans leur assiette.

1845 Mon expérience de près de 15 ans comme infirmière en urgences m'a conscientisée à l'urgence d'une nouvelle approche de la santé. Les soins que nous donnerons à la terre et à ce qu'elle nous offre y collaboreront. Et j'espère que des centres de santé s'inspirant de l'Institut Hippocrate en Floride naîtront dans différents villages du Québec. On pourrait aussi faire du *coaching* en alimentation santé. Des centres Educ-Action pourraient aussi voir le jour pour rapprocher nos enfants de la nature. Ils n'ont plus tous des « matantes » et des « mononcles » avec des jardins à la ferme.

1850 Et toujours avec l'objectif « Avec amour pour la santé du monde » et parce qu'on s'appelle Saint-Valentin, on pourrait également viser développer des mariages verts. Cette approche de la vie de couple est très populaire en France et de plus en plus en Allemagne. Au Québec, le village de l'amour est l'endroit idéal pour initier un projet qu'on vise garder vert de A à Z.

1855 Et je tiens à souligner que toutes ces idées d'entreprises vertes visant l'objectif « Avec amour pour la santé du monde » pourront avoir le support de l'énergie éolienne à leur pérennité. Elle se fera ainsi connaître de la population qui va l'appriivoiser tout doucement. Peut-être deviendra-t-elle

essentielle pour répondre harmonieusement à nos deux premiers besoins fondamentaux : respirer un air de qualité et boire et manger ce qu'il y a de mieux.

1865

Votre visite pour la séance d'information m'a beaucoup conscientisée aux différents volets du projet. Écouter les différentes présentations de mémoires a complété cette prise de conscience. Que de travail et que d'émotions! J'ai trouvé que vous avez une très belle approche pour chaque intervenant. Félicitations! Et continuons de collaborer « Avec amour pour la santé du monde ».

1870

On accomplit de grandes choses dans différents milieux : les arts, la technologie et autres. Donnons-nous la main, comme nos grands-parents faisaient. Tous ensemble, ils s'entraidaient pour faire des bis. Ils ont construit le Québec comme ça. Et conscients de l'importance de bien prendre soin de notre environnement, priorisons les approches qui répondent le plus harmonieusement à nos deux premiers besoins fondamentaux : respirer un air de qualité, boire et manger ce qu'il y a de mieux. Visons donc une gestion harmonieuse de nos énergies vertes. Je crois que c'est prioritaire. Merci beaucoup.

1875

LE PRÉSIDENT :

1880

Merci, Madame Deschênes. J'aurais une question pour vous. Restez assise deux minutes. Lors de la première partie d'audience, c'est là qu'est survenu le tsunami au Japon et tout. On avait vu – nous, on était dans la salle du conseil pour se reposer pendant les pauses – on avait vu que vous étiez jumelés avec une des villes japonaises.

1885

Mme SYLVIE DESCHÊNES :

Oui.

1890

LE PRÉSIDENT :

Mais on a cherché à savoir si elle avait été impactée ou non, puis on n'est pas parvenu. Si elle avait subi des conséquences du tsunami ou de l'incident nucléaire. Est-ce que vous êtes au courant? Est-ce qu'elle a été épargnée? C'est juste une curiosité.

1895

Mme SYLVIE DESCHÊNES :

Oui, elle a été épargnée. Elle n'est pas dans la même région.

1900

LE PRÉSIDENT :

Elle est totalement épargnée. Elle était quand même assez loin de ça?

Mme SYLVIE DESCHÊNES :

1905

C'est Sakuto Sho.

LE PRÉSIDENT :

1910

Parfait. Donc vous avez beaucoup de projets.

Mme SYLVIE DESCHÊNES :

1915

On ne manque pas de projets, puis on a vraiment besoin de se donner la main tout le monde ensemble, si on veut que l'état de santé de notre planète change. Puis, je pense qu'on est, à Saint-Valentin, village de l'amour, prêts à initier des beaux changements. Merci. Puis, bon retour à Québec.

LE PRÉSIDENT :

1920

Merci à vous. Merci. Madame Mariette Brouillard, s'il vous plaît.

Mme MARIETTE BROUILLARD :

1925

Bonjour!

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, Madame!

1930

Mme MARIETTE BROUILLARD :

J'ai déposé un mémoire sans le présenter à l'audience, mais j'ai eu une grâce par vous, merci, d'un petit deux minutes. J'avais promis que je ne dépasserais pas.

1935

Alors, je trouve qu'il y a beaucoup, beaucoup d'opinions diverses et depuis que j'ai tout entendu toutes sortes de choses, depuis le début du BAPE, j'aurais aimé dans le fond qu'on me demande les opinions ou un référendum après le BAPE. Peut-être qu'on aurait été plus fermes dans nos... bon, un oui, un non ou *whatever*. De toute façon, pour ma part à moi, parce qu'on est ici pour donner notre opinion, n'est-ce pas? Moi, je n'ai pas senti qu'on est venu me chercher pour demander vraiment : « C'est-tu correct? » On signe, on part. Il faut avoir des argumentations. Les éoliennes, oui, je suis d'accord, c'est vert. Mais pas avec les tomates.

1940

Je suis une résidante de Saint-Valentin. Vous comprendrez mes émotions. J'ai une grosse boule, puis j'essaie de... parce qu'hier, j'ai discuté avec un grand homme, puis il m'a fait penser à une

1945 thérapie, puis là, je viens la conclure, ma thérapie. J'en ai besoin d'en parler parce que je vais venir folle.

1950 Vous savez, on parlait hier, on a parlé des impacts entre nous, entre voisins, entre villages. Ça fait 22 ans que je reste à Saint-Valentin. Ça fait au-dessus de 15 ans que je travaille pour la fabrique. Je connais plein de monde. Il y en a beaucoup que je connais aussi sur le Conseil. Je leur arracherai pas la tête, là. Je leur fais un sourire pareil. C'est des hommes. Mais j'ai quand même droit à mon opinion, puis hier au soir, je le sais pas, j'étais beaucoup émotive, hier. J'ai mentionné à une dame de Saint-Blaise, Christine, j'ai eu un drôle de sentiment, un sentiment politique. C'est comme si on voulait m'enlever ma langue maternelle. La même chose. Ça me donne ce même effet-là quand on me parle
1955 qu'on veut m'imposer un parc éolien dans les terres agricoles du Québec. C'est nos richesses, bâtisse! Les terres agricoles, c'est nos richesses. Hydro-Québec, c'est quoi qui... Monsieur Charest, s'il vous plaît.

1960 J'ai une suggestion pour monsieur Charest. Il devrait sérieusement penser à augmenter son budget afin d'aider les cultivateurs qui sont dans les besoins financiers, au lieu de se dire vert en voulant implanter un parc éolien sur nos terres agricoles. Moi, j'ai seulement, malheureusement seulement qu'une résidence à Saint-Valentin. Mais j'ai tout investi. On a tout investi sur notre maison. L'agent immobilier, c'est les questions que je me posais, ça : qui qu'on va croire? Venterre?

1965 En terminant – je vais tenir ma promesse – en terminant, si je peux me permettre, en mon nom personnel et les citoyens de Saint-Valentin qui veulent bien se joindre à moi, en remerciant le courage, parce qu'il faut avoir du courage pour venir ici, pour mettre notre opinion publiquement, le courage du comité Don Quichotte qui, à mon avis, ont fait ça avec toute intégrité. Et la coalition des maires et tous les citoyens environnants par leur transparence. Parce que sans eux, on aurait été
1970 encore dans l'ombre.

LE PRÉSIDENT :

1975 Merci, Madame, pour votre témoignage. Est-ce que madame Corcoran... Bonjour, Madame!

Mme BARBARA CORCORAN :

1980 Good afternoon, Gentlemen! My name is Barbara Corcoran. I have happily lived and ran a successful consulting business from my home office in St. Paul since 2005. Although I do speak the French language, I'm afraid not strongly enough to truly express my thoughts and feelings adequately in writing, therefore, with your indulgence, I will read my memoire in the language it was written being English.

1985 I also respectfully request your indulgence as this is a very emotional subject for me and it leaves me very vulnerable on topics that I don't generally discuss openly with all the people.

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Mme BARBARA CORCORAN :

1990 In summation, I hear many people speak “St. Valentine”, “St. Valentine”, “St. Valentine”. This is not just about St. Valentine. This is not just about one thing or another, it is about many things. But it is also about a dream; a dream that we all chose to partake in by living in the areas that we do, a way of life, something that we've all strived and worked hard to achieve.

1995 I can't think, at this point, or at least I would hope that the Québec Government and the Environment Minister would understand and have empathy that if this was in his backyard, how would he react? And hopefully, it would be like us. We don't want it here; at least the majority of us do not. We know what non-benefits it will bring us. And in my life, I'm sorry, there is absolutely zero benefit that it could bring to me.

2000 I just hope, as a citizen of this area and of Québec, my voice will be heard and taken into consideration as much as any other that has the right to come up here and talk their opinion.

LE PRÉSIDENT :

2005 So thank you very much for your testimony. Merci pour votre témoignage et votre venue. Madame Gélinas, est-ce que j'ai oublié quelqu'un sur ma liste des présentateurs?

2010 J'ai deux demandes de rectification. Je considère que, dans un cas, les renseignements sont de nature plutôt personnelle et n'ajouteraient vraisemblablement peu de choses à la commission et à l'audience. Et, dans l'autre, je considère que c'est une question de perception. Et c'est difficile parce qu'on est dans un espace, ici, où les gens défendent ou soutiennent parfois une opposition, d'autres parfois un appui au projet, et c'est certain que certains éléments peuvent, comment je dirais, déranger ou paraître, pour certains, moins justes ou plus justes. Donc, je me permettrai, comme président, simplement de les écarter.

2020 Ça m'amène, ça nous amène à la conclusion. Permettez-moi de prendre deux secondes pour retrouver ce que j'ai à vous dire. Ceci met donc fin à l'audience publique, la deuxième partie de l'audience publique. On nous a demandé à différents moments combien il y avait eu de mémoires, combien il y avait eu de témoignages. Peut-être, parmi vous, vous avez tenté d'estimer ces nombres? Donc, je peux vous dire que nous avons entendu la présentation de 82 mémoires écrits. Nous avons aussi eu quatre témoignages verbaux qui ne correspondaient pas à un texte écrit, donc de spontanéité, et nous avons reçu en tout, incluant ces 82 mémoires, 233 mémoires écrits.

2025 La commission, je vous le répète parce qu'on nous a posé la question, tous les membres de la commission lisent tous les mémoires, qu'ils aient été présentés ou non présentés. Tous les membres

de la commission lisent en général tous les documents qui ont aussi été déposés et vous avez déposé beaucoup de documents. Donc, on voit que vous prenez soin de nous.

2030 Nous vous rappelons que vous allez pouvoir consulter toute la documentation qui aura été
déposée jusqu'à maintenant, pendant notre poursuite d'enquête, parce que nous n'avons pas terminé.
Vous savez que nous reprendrons, pas nos travaux en salle, mais nos travaux d'enquête le plus tôt
possible, probablement demain, pour réussir à remettre un mémoire au ministre du Développement
2035 durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Pierre Arcand, au plus tard le 20 juin de cette
année.

Donc ces documents, vous pouvez les consulter dans les centres de documentation que vous
connaissez : Saint-Valentin, à Québec et à Montréal. Vous pouvez également les consulter en ligne
sur le site du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

2040 Si vous désirez corriger un fait ou si vous désirez ajouter une information à votre mémoire que
vous avez remis, vous avez jusqu'au jeudi 14 avril pour exercer par écrit ce droit. Donc droit de
rectification ou droit de complément d'information sur vos mémoires. Si vous n'êtes pas en mesure de
respecter ce délai, veuillez en faire part à madame Gélinas, la coordonnatrice de la commission, on
2045 verra si on peut octroyer exceptionnellement, à ce moment-là, un léger délai. Nous vous rappelons
que ce droit, pour ce qui est de la rectification, touche uniquement une rectification de fait et non un
commentaire de fait ou une opinion.

Donc, dès demain, la commission poursuit son enquête et elle va compter sur tout ce que... elle
2050 va devoir analyser tout ce que vous avez dit. Et il y a un élément que j'aimerais mentionner avant de
passer aux remerciements. C'est que la commission a demandé au ministère des Affaires
municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de faire une étude, de nous produire un avis
sur la valeur des propriétés. Cet avis devrait arriver autour de Pâques. Donc, si vous suivez le site du
Bureau d'audiences publiques, vous aurez peut-être une information. Au moins, vous aurez l'avis du
2055 MAMROT sur cette question.

La commission tient d'abord à remercier, pour tout le travail qu'ils ont fait, l'équipe technique de
l'audience publique. Vous vous rappelez, même en première partie, le défi était grand, changement
2060 de salle, des délais relativement serrés, mais pour toute la sonorisation et tout ce travail pour
l'assistance, ce fut très apprécié. Elle remercie également toute l'équipe de la commission, que ce soit
les coordonnatrices, les responsables avec la presse, les personnes qui s'occupent de sténotypie, les
analystes, également mon collègue, donc je les remercie pour tout le travail qu'ils ont fait.

Et je remercie aussi toutes les personnes qui sont restées au Bureau d'audiences publiques,
2065 que vous n'avez pas vues, mais devant l'affluence de tous ces documents, il y a une petite armada de
personnes qui ont dû travailler au courant des derniers temps. Je pense bien sûr à Virginie Beck qui
nous écoute peut-être à ce moment-ci, qui est la secrétaire qui devra mettre en ligne des choses,

mais je pense aussi à toutes les autres personnes qui travaillent pour nous directement à Québec en ce moment ou qui ont travaillé à un moment ou l'autre depuis deux semaines.

Je terminerai en vous remerciant, vous autres. Vous êtes vraiment un beau groupe. Nous avons beaucoup appris en venant vous voir. J'ai apprécié beaucoup le respect, le respect du temps qui vous était imposé. Ce n'est pas facile. J'ai apprécié beaucoup le respect des autres. Au début, bon, c'était peut-être plus difficile, mais une fois qu'on a réussi à enclencher bien la démarche, la deuxième partie de l'audience, ce fut une expérience pour nous importante, une cueillette d'informations significative et nous espérons que vous allez regarder et prendre connaissance des informations qui vont poursuivre et nous vous invitons, bien sûr, à lire le mémoire au moment où le rendra public le ministre. Il disposera de 60 jours pour le faire après la remise du 20 juin.

Donc chers internautes, personnes ici au Centre Paulinoix, je vous souhaite une bonne fin de journée. Et ainsi se termine cette deuxième partie de l'audience publique du projet Saint-Valentin par la compagnie Venterre NRG inc. Bonne soirée!

AJOURNEMENT

Je, soussignée, **YOLANDE TEASDALE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé :



YOLANDE TEASDALE, s.o.